



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal intégral de la séance du 5 juillet 2018





Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

Bonsoir Mes Chers Collègues, si vous voulez bien prendre place s'il vous plaît. On a le quorum.

LE MAIRE fait l'appel : **30 membres sont présents** : Monsieur LEBRUN, Monsieur ARNAUD, Monsieur SEYNAVE, Madame CHAFFARD-LUÇON, Madame PINAULDT, Madame CHAZELLE, Monsieur AZMI, Madame RENAUDIN, Madame de LARMINAT, Monsieur CLIMAUD, Monsieur BERTHET, Monsieur JACQUET, Madame GUEZENEC, Monsieur PIERSON, Madame Du SARTEL, Madame RECHAIN, Monsieur PORTEIX, Madame De CRECY, Monsieur BOCQUILLON, Monsieur GAILLARD, Madame SAGROUN, Monsieur MONJOLE, Madame CALGARO, Madame LABATUT, Monsieur GUÉRIN, Monsieur DIAL est absent, Monsieur CAZENEUVE, Madame SHEMTOV, Madame NADO, et Monsieur BRUNSCHVICG.

Les Pouvoirs :

Les pouvoirs suivants ont été donnés de : Madame JOMIER, Madame MICHAUD, Madame MARTIN, Madame COVO. **ont donné respectivement pouvoir** au MAIRE, à Madame LABATUT, à Monsieur SEYNAVE et à Madame PINAULDT.

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

LE MAIRE

Il nous faut nommer un secrétaire de séance, je vous propose de nommer **Sacha GAILLARD** qui en est d'accord. Pas d'objection ? Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité. Merci.**

62/ DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

ARTICLE UNIQUE : PROCÈDE, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de **Sacha GAILLARD**.
ADOPTÉE PAR 34 VOIX.

I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2018 :

LE MAIRE : Pas d'observations ? Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité, merci.**

II - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Marchés de travaux et missions consécutives (5 décisions):

- Marché pour la construction de trois courts de tennis couverts et de locaux annexes
- Marché pour la réhabilitation de quatre courts de tennis en gazon synthétique
- Contrat de travaux relatif à la rénovation de classes et de circulations à l'école élémentaire des Coteaux
- Modification n°1 au lot 1 du marché de travaux de requalification de la rue du Calvaire
- Modification n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'installation d'un système de chauffage et de ventilation au gymnase des Tourneroches

Marchés et Contrats : fournitures et prestations de services (8 décisions):

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la refonte des sites Internet www.saintcloud.fr
- Abonnement pour la solution d'installation de logiciel sur des serveurs distants (SAAS)
- Mise à disposition du logiciel d'évaluation des risques professionnels
- Accord-cadre pour la fourniture de carburant pour le parc automobile municipal par enlèvement dans les stations-services avec cartes accréditatives et services associés
- Mise en place et suivi du système de contrôle de la qualité micro biologique des productions alimentaires et des eaux
- Accord-cadre pour l'achat de fournitures, de produits et de matériel d'entretien



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

- Accord cadre pour l'achat de prestations de blanchissage et de nettoyage à sec de literie, de vêtements pour les employés de la Ville

- Maintenance d'un logiciel destiné à la Petite enfance

Urbanisme (5 décisions):

- Dépôts de demandes de permis de démolir : pavillons 44 et 46 boulevard de la République et 9 rue Sevin Vincent (2 décisions)

- Dépôts de déclarations préalables : installation de garde-corps en périphérie de la crèche 5 avenue de Fouilleuse, travaux pour la sécurisation du parking et mise en place d'une fenêtre pour le bureau administratif et au Conservatoire

Demandes de subventions (5 décisions) : Région et Métropole : acquisition de bornes de recharge pour véhicules électriques ; Métropole : réhabilitation du marché des Avelines ;

Conseil départemental : restauration du Christ en croix de Michel Dumas ; DRAC Ile-de-France : au titre de la programmation 2018 pour les expositions « Claude-Marie, Édouard et Guillaume Dubufe (1790-1909), la peinture en héritage » et « La France depuis Saint-Cloud. André Kertész et la revue art et médecine (1929-1938) »

Finances communales (2 décisions)

- Réalisation d'un prêt de 2 millions auprès de la banque Postale

- Paiement de frais de déplacement pour la réalisatrice et le producteur d'un film lors d'une avant-première aux Trois Pierrots

Affaires juridiques et domaniales (28 décisions)

- Désignation d'un avocat dans la constitution de partie civile au nom de la ville suite à l'agression de deux policiers municipaux

- Conventions d'occupation temporaire du domaine public pour la journée spéciale consacrée à Jean Paul Belmondo aux 3 Pierrots samedi 16 juin 2018 et pour l'installation de triporteurs pour la fête du 14 juillet 2018 au jardin des Tourneroches (14 décisions)

- Autorisation d'occupation précaire du restaurant salon de thé du musée des Avelines

- Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire du domaine public pour cinq emplacements de stationnement

- Prêt de pièces de porcelaine tendre au Centre Culturel de l'Ouest pour l'exposition « Être femme au XVIIIe siècle, Gabrielle de Rochechouart et Madame de Montespan, de Versailles à Fontevraud » à l'Abbaye royale de Fontevraud du 9 juin au 4 novembre 2018

- Mise en dépôt au Musée des Avelines pour trois ans d'un panneau peint par Henry Caro-Delville appartenant à un particulier

- Régulation des collections de la médiathèque : organisation d'une vente le 2 juin 2018

- Assurance annulation manifestation pour le bal du 14 juillet 2018

- Mise à disposition de la salle Lino Ventura des Trois Pierrots le 17 juin à une association et le 28 juin à une société (2 décisions)

- Mise à disposition à titre précaire et révocable de locaux à une association

- Convention d'occupation domaniale pour un logement

- Contrat d'édition revues des musées de France, revue du Louvre

- Aliénation de véhicules et de matériel

- Retrait de la décision n°2018-124 portant sur la préemption de trois places de parking situées dans les bureaux de la colline

Manifestations municipales (9 décisions)

- Fête du cinéma 2018 : participation de la ville avec une année de cinéma gratuit pour le gagnant du tirage au sort effectué dimanche 1^{er} juillet 2018

- Spectacles « Animation percussions » mardi 26 juin 2018 à la crèche La Farandole et « Animation jonglage » mercredi 4 juillet 2018 à crèche Clair de Lune » (2 décisions)

- Animation du bal du 14 juillet 2018 au jardin des Tourneroches

- Animation du forum des associations du 8 septembre 2018

Médiathèque municipale : - Exposition « Alice à la Madeti Party » du 9 novembre au 4 décembre 2018, - deux spectacles pour enfants samedi 17 novembre, - rencontre avec un auteur illustrateur de livres pour enfants jeudi 22 novembre 2018, - spectacle « bien essayé » samedi 1^{er} décembre 2018 (4 décisions)

Régies municipales (8 décisions) :



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

- Créations de régies d'avances : séjours à Bosc Ferré du 23 au 27 juillet 2018 ; séjours à Tamié du 7 au 21 juillet, du 21 au 28 juillet et du 16 au 29 août 2018 ; séjours à Treffiat du 7 au 14 juillet 2018, à Biscarosse du 17 au 28 juillet et à Bordville du 20 au 28 août 2018 (7 décisions)
- Avenant n°5 à la régie de recettes de la Médiathèque

III – COMMUNICATIONS :

DECLARATION D'ERIC BERDOATI, MAIRE

Mes Chers Collègues,

22 délibérations sont inscrites à l'ordre du jour du Conseil municipal de ce soir. Bien que toutes ces délibérations soient importantes au bon fonctionnement de notre commune, on peut observer que l'objet principal du Conseil municipal de ce soir est double : la décision modificative n°1 du budget principal et la cession de l'immeuble de logements sociaux situé au 38/40 Bd de la République.

Pour la décision modificative n°1 du budget principal que va vous présenter dans quelques instants Éric SEYNAVE, deux éléments sont à souligner. Tous deux sont préjudiciables aux finances de notre ville. En premier lieu, la Dotation Globale de Fonctionnement est à nouveau en baisse significative puisqu'elle était de 2 040 000 € en 2017, et qu'elle est de 1 760 769 € en 2018, soit une baisse de 279 231 € qui représente un recul de 13,7 %. Un engagement de stabilité avait pourtant été pris lors du vote du projet de loi de finances.

Second élément, le fonds de péréquation régional qui représentait en 2017 un prélèvement sur le budget municipal de 2 692 167 € passe pour 2018 à 3 198 159 €, soit une augmentation de 505 992 €. C'est une progression de 18,8 %.

Au total, ces deux décisions privent notre budget municipal de 785 223 € en section de fonctionnement. Pour que chacun comprenne bien la nature de l'enjeu, la crèche les Petits Pas, crèche municipale de 45 berceaux, a un budget annuel de fonctionnement, y compris la masse salariale bien évidemment, de 665 000 €. **Le manque à gagner pour le budget de la ville est donc 1,2 fois supérieur au budget annuel de fonctionnement de cette crèche.** Cette attitude qui est celle de l'État depuis de très, de trop nombreuses années, devrais-je dire, n'est plus tolérable.

Avec l'ensemble de l'équipe de la majorité municipale, j'ai toujours été soucieux de la gestion de notre budget. C'est une condition indispensable pour continuer à développer des politiques publiques utiles aux Clodoaldiens. Mais si cette bonne gestion, au final, est destinée à être captée par l'État au profit de je ne sais qui, pour financer je ne sais quoi, la question constitutionnelle de la libre administration d'une collectivité se pose légitimement.

Pour le second point, la cession de l'immeuble de logements sociaux situé au 38/40 Boulevard de la République acte une nouvelle étape dans le processus complexe du développement du futur marché des Avelines. Cet immeuble est composé exclusivement de 58 logements sociaux. Avec cette cession, la ville va réaliser une belle opération.

En conclusion, de cette brève intervention, nous pouvons constater que notre majorité municipale assume pleinement son rôle tant qu'elle en a encore la maîtrise budgétaire. Les quelques annonces récentes sur la délicate question de la suppression de la taxe d'habitation ne sont pas de nature à nous rassurer. C'est probablement très populaire d'annoncer la suppression d'un impôt local dans un pays où le taux de prélèvement obligatoire est aujourd'hui le plus élevé au monde. Mais il serait tout aussi courageux de dire que cette suppression représente un produit national de 26 milliards d'euros, que l'État a obligation de compenser aux collectivités. Mais avec quel argent ? Quand la dette publique atteint plus de 2 220 milliards d'euros et que le déficit budgétaire de l'État est chaque année de 30% du budget. Oui mes Chers Collègues, le déficit ne se compare pas au PIB, c'est bien là l'invention de quelques technocrates zélés du Ministère des finances. Le déficit budgétaire, tout comme l'excédent budgétaire se compare toujours par rapport au budget. Est-ce que nous comparons notre excédent budgétaire municipal par rapport au PIB du département des Hauts-de-Seine ? La réponse est dans la



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

question. Ayons un peu de mémoire, le dernier budget de la France voté à l'équilibre remonte à 1976, il y a 42 ans. Et c'est ce même État qui donne aujourd'hui des leçons aux collectivités. Le sujet est trop sérieux pour en rire, mais une chose est certaine, nous ne sommes pas obligés de subir, nous pouvons, nous devons agir pour dénoncer cette situation et tenter, je dis bien tenter d'y remédier.

Je vous remercie pour votre attention.

COMMUNICATION DE M. LEBRUN

1^{er} Adjoint au Maire en charge de l'Espace public, de la Voirie et des Transports

■ **D.LEBRUN** : Merci Monsieur le Maire. Comme vous le savez la période d'été est toujours propice aux travaux de voirie, en particulier, vous avez pu noter pour ceux qui se rendent à la Défense, ou à la Porte de Versailles, que la ligne T2 est fermée entre la station Parc de Saint Cloud et la Défense, du 2 au 20 juillet. Ils sont en train de reprendre les réseaux pour l'électrification des feux de signalisation. Dans le même ordre d'idée, la ligne L du Transilien sera interrompue, dans les 2 sens, du 9 juillet au 31 août, entre Garches-Marnes la Coquette et Saint-Nom-la-Bretèche. Il s'agit là de la mise en place du viaduc de Marly-le-Roi, attendu depuis de nombreuses années, et qui permettra aux nouvelles rames, d'aller jusqu'à Saint-Nom-la-Bretèche. Ça concerne le transport public.

Concernant Saint-Cloud, nous allons reprendre entièrement les rues de Buzenval et de la Redoute, avec le remplacement du mobilier d'éclairage public, du matériel, la création d'aménagements de sécurisation routière, la requalification du parvis du gymnase Huet et la suppression des feux tricolores entre la rue de Buzenval et la rue Jacoulet. Les travaux devraient commencer début août jusqu'en février 2019.

La réfection de la chaussée de la rue de la Porte Jaune qui sera effectuée par le département des Hauts-de-Seine va commencer du 9 au 13 juillet, et il y aura, comme toujours, des travaux de nuit probablement à partir du 10 juillet.

On rénove complètement les feux tricolores au carrefour du boulevard de la République et de l'avenue Francis Chaveton.

Boulevard Jules Peltier, qui est quand même très dégradé, et encore un peu plus cette année avec le gel, on va faire la réfection des revêtements de trottoirs et de chaussées, et l'enrobé, ne sera plus de l'enrobé rouge, mais gris ou noir comme il y en a partout. Par contre, on maintient bien évidemment les trottoirs en rouge.

Vous savez qu'il y a un projet du département rue Dailly, dont les travaux vont commencer en août, et qui vont durer jusqu'à la fin de l'année, mais par tranche qui n'auront aucune conséquence sur la circulation. C'est l'élargissement des trottoirs entre la rue Gaston Latouche et le commissariat de Police, la création de nouveaux espaces verts, la modification du carrefour Chevrillon/Dailly en rond-point avec feux tricolores, la pose d'un nouvel éclairage public, et puis ce qui est très important et qui est très attendu, parce que c'était une réalité depuis toujours, la création d'une nouvelle traversée piétonne rue Dailly, à main droite, quand vous allez vers la rue du Calvaire. Actuellement, il faut faire le tour par le garage Volkswagen. Maintenant, on va pouvoir également passer où tout le monde passe, c'est-à-dire à main droite. C'est également sous maîtrise d'ouvrage du département.

Rue de Nogent est prévue la réfection du caniveau central. Vous savez que c'est une zone 30 avec un caniveau central qui est en mauvais état ; il y aura la pose de barrières végétalisées dans la partie basse, à proximité de la rue d'Orléans parce qu'il y a de vieux bacs vieillissants. Et ces travaux auront lieu cette semaine, pour une durée de quelques jours.

Enfin, vous l'avez probablement déjà vu, en bas de la rue Dailly, Place Georges Clémenceau, il y a des travaux de réfection de la chambre à sable, fermeture d'une bande de circulation, elle est effective. Et là on en a pour un long moment : les travaux auront lieu du 9 juillet au 22 août. Mais ils ont déjà commencé, donc on devrait finir avant. Voilà pour les travaux de voirie.

En ce qui concerne la propreté : j'insiste encore une fois pour demander à tous ceux qui ont tendance à prendre certaines libertés avec les jours de collecte de faire un effort. Ceci permettra de ne plus avoir les rues dans l'état dans lequel elles sont fréquemment. C'est insupportable de voir l'état de certaines rues tous les jours. Pour essayer de pallier cette situation, nous avons installé quatre points d'apport volontaire spécifique au verre, ce sont des containers en plein air, de couleur grise, sur les parkings de l'Hippodrome, du Val d'or, du Pré Saint-Jean et à côté du parking près du commissariat, en haut de la rue André Chevrillon. Je suis allé voir cet après-midi, il commence à y en avoir donc je pense que les gens vont prendre cette habitude. Nous avons également installé - alors là c'est sous terre - un point d'apport volontaire de déchets à côté du Boulodrome rue de l'Yser.



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

On pourra y déposer 7 jours sur 7 des ordures ménagères en sacs, emballages ménagers recyclables et du verre, puisqu'il y a 3 conteneurs différents avec les couleurs adéquates.

Je reviens sur les collectes, vous savez que dans un souci économique, - et si vous reprenez le guide du tri, c'est indiqué très précisément - pendant l'été, entre le 16 juillet et le 16 août, nous réduisons les jours de collecte. C'est-à-dire que toute la ville, les grands collectifs, où il y a moins de monde entre le 14 juillet et le 15 août, au centre ville, nous les mettons au régime commun si je puis m'exprimer ainsi, avec une collecte simplement le lundi, le mercredi et le vendredi pour les ordures ménagères, le mardi pour ce qui concerne les recyclables. Pour le reste c'est sans changement.

La période de juillet-août et septembre est moins propice à la pousse des feuilles et de l'herbe et nous réduisons en conséquence la collecte des déchets verts à tous les 15 jours, c'est-à-dire que le dernier jour de collecte hebdomadaire a eu lieu lundi dernier ; les prochains jours de ramassage seront les 16 juillet, 30 juillet, 13 août et le 27 août. Pour le reste on aura le temps d'en parler.

Je pense qu'on parlera par la suite de la question Autolib, Vélib, donc je ne vais en parler de suite.

Le Tour de France traversera notre ville dimanche 29 juillet, et nous sommes heureux de le recevoir. On va d'abord parler de la caravane, car nous tous qui sommes jeunes, nous adorons aller ramasser des bonbons sur son parcours. Elle sera sur la ville à 15h43, vous voyez c'est précis, encore plus que la SNCF. Et les coureurs devraient arriver à 17h32 s'ils roulent à 43 km/h, à 17h37 s'ils roulent à 41km/h et 17h43 s'ils roulent à 39km/h. Le circuit emprunté est la rue de la Porte jaune, la rue du Camp Canadien et le boulevard de la République en direction de Suresnes. La veille, il y a également une trentaine de filles aux mêmes heures, qui font le tour de France, dont une Clodoaldienne. On va essayer de s'avoir précisément l'heure, car il serait bien que quelques personnes aillent les applaudir.

Le concours annuel des jardins familiaux organisé samedi 30 juin a connu un large succès. Le vainqueur cette année est Monsieur Gilles Durand auquel les élus municipaux adressent leurs félicitations.

LE MAIRE : Merci Monsieur Lebrun, Monsieur Arnaud.

COMMUNICATION DE M. ARNAUD

2^{ème} Adjoint au Maire, en charge de la Solidarité, du Logement, de l'Action Sociale et de la Santé

■ **T.ARNAUD :** Merci Monsieur le Maire. La mauvaise nouvelle, a été évoquée au Centre communal d'action social la semaine dernière. En raison de contraintes financières pesant sur l'hébergement immobilier, le 115, autrement dit le SAMU social, a décidé de n'héberger qu'une catégorie de famille : les familles qui ont des enfants de moins de trois ans, des personnes handicapés, des femmes enceintes, et des personnes victimes de violences. Or, vous savez que l'hébergement d'urgence est une compétence de l'Etat. C'est pour cela que l'ensemble des CCAS des Hauts-de-Seine ont adressé une lettre au Premier Ministre pour s'alarmer de cette situation ; écrite par le vice Président du CCAS d'Issy-les-Moulineaux, elle a été entérinée par tous les CCAS du 92, toutes tendances politiques confondues. Entre temps la mesure a été suspendue, mais il faut être vigilant, car au-delà de l'aspect humain tragique de cette affaire, cela peut-être aussi un moyen déguisé du désengagement des compétences de l'État vers les communes. C'est pratique car si quelqu'un a un hébergement social, et qu'il est mis dehors,, c'est la commune qui va s'en occuper. Donc c'est une information importante que je voulais vous donner. Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur ARNAUD. Monsieur SEYNAVE.

COMMUNICATION DE M. SEYNAVE

3^{ème} Adjoint au Maire en charge des Finances, des affaires Juridiques, des Achats et du Développement Économique

■ **E.SEYNAVE :** Merci Monsieur le Maire. Je voulais vous parler d'une 1^{ère} à Saint Cloud puisque lundi dernier, l'équipe Saint Cloud Entreprises avait invité les dirigeants des principales entreprises de plus de 20 salariés, pour une rencontre avec le Maire. Ils sont quasiment tous venus, et on a parlé des sujets qui les préoccupent. En premier lieu, les transports, car c'est un élément clé, pour le choix d'une implantation d'entreprise. Dominique Lebrun a présenté les principaux enjeux, entre autres bien évidemment le métro Grand Paris, la réfection des quais, les problématiques Autolib, Velib... Ensuite nous avons parlé d'immobilier d'entreprise et nous avons eu des témoignages très intéressants de 3 entreprises qui ont réalisé des projets importants, d'abord Monsieur Martiré, le PDG d'Elis a expliqué pourquoi il avait choisi Saint-Cloud, et il a décrit un peu la mutation de l'immeuble



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

Lafarge et l'arrivée de la société. Il nous disait que l'ensemble de ses employés étaient satisfaits de cette localisation. Ensuite, le Docteur Burmeister, qui est le PDG de la filiale française de B-Braun, a également témoigné de leur implantation très récente, puisque l'immeuble sera inauguré le 16 juillet prochain. Là aussi, une histoire très intéressante. Et enfin le Professeur Rouzier qui dirige l'Institut Curie, a présenté l'ensemble du projet sur le plan ; il a évoqué les bâtiments qui vont être construits pour accueillir 200 chercheurs et les Start up qui exploiteront les brevets développés par ces chercheurs ainsi que la rénovation de l'hôpital. Tout cela s'est terminé par un dialogue intéressant entre le Maire et les chefs d'entreprises. Cela mérite d'être souligné car c'est une 1^{ère}. Cela permet de voir que la ville, contrairement à ce que beaucoup croient encore, n'est pas une ville dortoir, mais une ville où, je le rappelle il y a 18 000 actifs qui viennent travailler tous les jours, alors que nous sommes 12 000 actifs à vivre sur la ville.

LE MAIRE : Merci Monsieur SEYNAVE. C'était effectivement une rencontre très importante et enrichissante, et c'était bien utile de bien avoir le lien avec les entrepreneurs, et ceux qui génèrent de l'activité, du dynamisme sur la commune.

Madame CHAFFARD-LUÇON.

COMMUNICATION DE Mme CHAFFARD-LUÇON 4^{ème} Adjoint au Maire, en charge des Grands projets et du Commerce

■ **C. CHAFFARD-LUÇON**: Merci Monsieur le Maire. Petites informations sur le marché des Avelines. Il y a un nouveau traiteur asiatique qui est disponible le samedi. Le marché sera ouvert tout l'été, certains samedis, avec peu de commerçants mais ouvert quand même, mercredi et samedi. Le marché des Milons sera fermé du 5 au 19 août, celui du Centre du 3 au 24 août.

Je reviens sur la dernière opération qui a eu lieu lors d'un grand marché le 26 mai ; c'était une opération organisée par les commerçants, ils offraient par tirage au sort un panier garni « Saint-Cloud » ; cela a eu un grand succès, alors on réfléchit à la façon dont on pourrait réitérer le don ou la vente de ses paniers.

D'autre part, sur le projet de réhabilitation, l'assistant à maîtrise d'ouvrage a présenté une étude de faisabilité qui permet maintenant de passer à la prochaine étape qui est la publication d'un appel à candidatures qui aura lieu la semaine prochaine. Les candidats ont 1 mois pour répondre. En septembre, un jury sélectionnera trois candidats parmi ceux qui ont répondu. À ces 3 candidats, sera remis un cahier des charges qui décrit le projet auquel ils devront répondre pour le mois de novembre. Et le jury se réunira à nouveau en décembre pour sélectionner le lauréat après l'analyse des offres. En janvier il y aura une délibération qui sera présentée au Conseil municipal pour entériner cette procédure.

Vous savez que nous sommes propriétaire des immeubles 44, 46 et la majorité du 42 boulevard de la République. Nous n'avons pas pu signer l'acte authentique de vente avec l'une des propriétaires puisque la personne n'est plus apte à signer. Donc le procureur a nommé un médecin expert qui a rendu son rapport. Et le procureur a renvoyé tout cela au tribunal d'instance. Donc maintenant, le sujet est dans les mains du tribunal d'instance, mais nous n'avons pas de délai. Il doit nommer un représentant légal pour signer de cet acte. Une fois que la ville sera propriétaire de la totalité, nous pourrons procéder à la démolition de l'ensemble de ces 3 immeubles. Si les opérations se passent dans l'année qui vient, le déménagement des commerçants du marché aura lieu l'été 2019 ; ils seront installés autour de l'église Stella Matutina.

Merci.

LE MAIRE : Merci Madame CHAFFARD-LUÇON. Excusez-moi mais j'avais oublié que Madame JOMIER m'avait donné un pouvoir et donc j'ai sa communication à rapporter.

COMMUNICATION DE MME. JOMIER Conseillère déléguée à la Communication *Excusée rapportée par le Maire*

■ **LE MAIRE** : Sa 1^{ère} communication est sur la refonte des sites internet de la Ville ; le service communication et la société Scala, qui nous accompagne dans la rédaction du cahier des charges de la refonte de nos sites internet, ont mené deux ateliers « persona » le 19 juin dernier. L'objectif était de recueillir les attentes des clodoaldiens sur nos futurs sites internet. Les délégués de quartier se sont impliqués pour constituer deux groupes de travail : c'est au total 18 participants qui ont chacun travaillé une demi-journée : tous Clodoaldiens et plus ou moins actifs dans la vie locale. La méthode de Scala est assez ludique ; chacun doit se mettre dans «



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

la peau » d'un « persona » qui leur est attribué et se projeter dans l'utilisation du futur site en fonction de ses préoccupations. Dans ce jeu de rôle, chacun a pu remplir un dossier grâce à des jeux de découpage et de collage. Cela nous a permis de mieux cerner les besoins de chacun et les réponses que pourront leur apporter les futurs sites de la ville. Ils ont été très investis et inspirés dans leur jeu de rôle et nous les remercions vivement pour leur participation. Nous travaillons maintenant sur le cahier des charges pour pouvoir lancer le marché dans le courant de l'été.

La 2^{ème} communication concerne la participation de la Ville au festival Rock en Seine fin août. Partenaire de Rock en Seine depuis sa création en 2003, la Ville de Saint-Cloud installe sur place son stand, avec notamment son unique et éphémère « Rock'Biblio », réunissant de nombreux classiques de la littérature rock et évoluant au fil des ans. Tous les festivaliers sont invités à « troquer » leurs livres personnels contre ceux de la bibliothèque ! Mais des animations attendent également les spectateurs sur le stand. Cet été, les festivaliers découvriront un stand sur le thème du cinéma ! Sur place, une exposition « Saint-Cloud, ville de cinéma », mettra en image les films tournés à Saint-Cloud.

Deux animations 2018 :

- Photobooth « Saint-Cloud Star'attitude » : les festivaliers poseront sur tapis rouge, habillés avec des tenues de soirée fournies par la VestiBoutique. Les photos seront postées sur la page Facebook de la Ville de Saint-Cloud.
- Blind-tests « Musiques de film » : deux équipes s'affronteront pour reconnaître au plus vite les musiques de classiques du cinéma.

Nous encourageons tous les clodoaldiens à participer au concours proposé dans notre magazine de juillet afin de gagner des places pour ce Festival.

Voilà la communication de Madame JOMIER. Madame PINAULDT.

COMMUNICATION DE Mme PINAULDT

5^{ème} Adjoint au Maire, en charge de la Petite Enfance, de l'Éducation et de la Jeunesse

■ **B.PINAULDT**: Merci Monsieur le Maire. La carte scolaire est une des grandes affaires de la rentrée avec la mise en place des rythmes scolaires. La carte scolaire ce sont les décisions d'ouverture et de fermeture de classes à la rentrée 2018/2019. Et cette carte est définie par le Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN), qui se réunit sur plusieurs sessions, la 1^{ère} en février et lors de cette session, la carte scolaire est arrêtée pour la rentrée de façon quasi définitive, avec parfois quelques ajustements au mois de juin. Cette année, les ajustements ont eu lieu au mois de juin, en raison de contraintes que rencontre le département, principalement sur le fait d'adapter le réseau scolaire et le nombre de classes par école pour répondre à la démographie ; Effectivement la démographie est en baisse particulièrement en maternelle, la CDEN trouve plus logique de fermer des classes dans les maternelles quand il y a une baisse de démographie. L'autre contrainte est de conforter le remplacement des enseignants ; car jusqu'à présent nous rencontrons des gros problèmes de remplacement d'enseignants, les fédérations de parents d'élèves se sont d'ailleurs largement soulevées sur la question. Et enfin, ça ne nous concerne pas, mais ça concerne des villes de notre département : dédoubler en zones d'éducation prioritaire les CP et les CE1. Vous connaissez cette mesure, c'est une mesure prise dernièrement par notre Ministre Monsieur Blanquet. Donc tout cela fait qu'il faut des enseignants, et la meilleure façon d'en trouver c'est de fermer des classes. C'est un peu la sanction que nous rencontrons cette année à Saint Cloud, où nous avons été fortement impactés, mais également dans d'autres villes du 92. Donc je résume pour la rentrée prochaine, ce qui avait été décidé en février : 1 ouverture de classe en élémentaire. Pour les fermetures de classes : nous avons 1 fermeture en maternelle au Val d'or, et une en élémentaire du Centre, et une qui avait été prononcée à l'élémentaire des Coteaux. La mesure de carte scolaire a été révisée comme je vous l'ai dit tout à l'heure, par un groupe de travail d'ajustement des cartes scolaires, et nous avons eu une modification. Par rapport à la décision du 15 février, l'école élémentaire des Coteaux fera l'objet d'une réouverture, c'est-à-dire elle reste constante et nous avons une ouverture de classe à la maternelle Coteaux. Les effectifs restant toujours fragiles, nous sommes encore susceptibles de voir évoluer la carte scolaire à la rentrée. Avec des comptages, c'est le cas pour la maternelle Montretout avec fermeture possible, la maternelle Coteaux avec une ouverture possible et la maternelle Pasteur avec une fermeture de classe possible. Le Maire est moi-même avons beaucoup œuvré pour que la maternelle Pasteur ne fasse pas l'objet d'une autre fermeture de classe, comme l'année dernière. Je rappelle que c'est une maternelle unique, avec 5 classes à l'origine, il n'y en a plus que 4, et s'il y n'y a une nouvelle fermeture, elle n'aura plus que 3 classes. Ce qui est fort préjudiciable à son dynamisme et à sa pérennisation. À la suite de ces comptages à la rentrée prochaine, je vous ferais un état.



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

Ensuite, la traditionnelle réception des enseignants s'est déroulée au Musée des Avelines mardi 3 juillet. Cette année, pour clôturer l'année scolaire de façon festive, les services éducation et culture ont travaillé ensemble sur une réception inédite des enseignants. Certains d'entre vous étaient présents, il y avait une certaine ambiance, animée par un quizz qui était proposé aux participants sous la forme d'un jeu historique et ludique animé par Anaïs EVENO, qui est responsable des Archives.

Il faut noter quelques départs en retraite des enseignants du 1er et du second degré, qui ont été gratifiés par une remise de ballottins de chocolats ; il faisait très chaud ce soir-là mais les chocolats ont bien tenu. Nous leur souhaitons beaucoup de succès dans leur nouvelle vie. Madame Amaral, inspectrice de la 13^{ème} circonscription, qui avait pris ses fonctions en septembre dernier, nous quitte pour prendre en charge un autre secteur. Elle sera remplacée par Madame Marianne Lamblot qui vient du département des Yvelines, dès la rentrée prochaine.

En ce qui concerne le « Plan mercredi », je ne sais pas si vous avez entendu parler de ce plan, que notre Ministre nous a concocté et a mis un peu de temps à nous proposer ; pas moins de 3 Ministres ont cosigné ce « plan mercredi » ; Jean-Michel Blanquer (Éducation nationale), Françoise Nyssen (Culture) et Laura Flessel (Sports). L'aide de l'État, par la Caisse Nationale d'allocations Familiales, va être doublée et les taux d'encadrement vont être assouplis pour les communes qui auront signé ce plan. Ça concerne la journée du mercredi qui redevient une journée périscolaire à part entière et qui fait l'objet de différentes mesures. L'accent sera mis sur « la diversification des activités », qui pourront être culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, civiques et sportives. Ce Plan devra répondre à « une charte qualité » avec un certain nombre de critères, dont l'inclusion sociale et l'accessibilité aux enfants handicapés, entre autres, le lien avec le territoire et ses acteurs. Tout cela c'est quelque chose qu'on avait déjà mis en place mais qui sera formalisé de façon un peu plus détaillée. Une charte sera signée dès la prochaine rentrée entre le Maire, le Préfet, le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen), le directeur de la CAF. Ce plan sera signé dans le courant de l'année scolaire, et nous permet d'accueillir un maximum d'enfants, puisque le taux d'encadrement va être assoupli ; cela nous permet aussi à la ville d'être financée avec le doublement de la participation de la CAF. Ce n'est pas sans intérêt. Jusqu'à présent, nous étions financés par la CAF de 0,54 centimes par enfant par heure. Et nous passons à 1€.

Deux séjours de vacances doivent partir samedi le 7 juillet : l'un à Tamié, l'autre en Bretagne sud, avec 140 enfants. Les grèves de trains nous obligent à faire voyager les enfants par car. Quatre cars seront donc affrétés ; deux de la Ville et deux de compagnies privées. Ceci reste une mesure exceptionnelle, car le Maire et moi-même ne sommes pas favorables à ces transports par car pour des distances assez longues. Mais nous avons privilégié cette mesure car sinon nous avions, soit une annulation purement et simplement des 2 séjours, soit un risque d'aléas qui était trop important et qui risquait de mettre les enfants en danger. Je voulais aussi préciser que deux nouveaux séjours sont mis en place ; un en plus à la deuxième semaine de la Toussaint et l'autre à Noël. Donc l'offre de séjours s'étoffe. Merci.

LE MAIRE : Merci Madame PINAULDT, je crois sur le département des Hauts de Seine, c'est 131 classes qui sont fermées, dont 11 en maternelle à Suresnes.
Madame CHAZELLE.

COMMUNICATION DE Mme CHAZELLE 6^{ème} Adjoint au Maire, en charge du Développement durable

■ **C.CHAZELLE** : Merci Monsieur le Maire. Depuis notre dernier Conseil je n'ai pas eu l'occasion de remercier les organisateurs et tous les participants de la semaine du développement durable intitulée cette année : « le printemps du développement durable ». Un grand merci aux associations et entreprises partenaires, d'une part, la LPO, l'association Espaces, les Bouquises, Ridi, la ressourcerie, Pic Pic environnement, Lulu et compagnie, ainsi que le Lions club. Merci également aux services manifestation, techniques, culture, communication, éducation, à la médiathèque, aux 3 pierrots, à l'accueil Jeunes, sans oublier le service développement durable, pour l'organisation de cet événement, j'ai nommé Mesdames Hayashi et Mons.

Lors de la journée festive, clôturée par une tombola avec comme gros lot un vélo électrique, était distribué le guide «tous éco responsables», que je vais vous distribuer, qui est disponible en mairie et sur le site de la ville en version téléchargeable à l'adresse : <http://www.saintcloud.fr/publications-de-la-ville>. Je vous invite à le parcourir et à y découvrir 30 gestes indispensables au quotidien que chacun peut choisir d'adopter à sa manière. Enfin nous avons lancé il y a deux semaines avec les élus en charge du développement durable des villes du territoire POLD, une nouvelle association : Agence Locale pour l'Energie. Concernant son nom, les Élus se sont mis d'accord sur : ALEC Paris Ouest La Défense. Nous aurons l'occasion à l'automne, de vous présenter les



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

modalités de son fonctionnement sur notre ville qui viendra en complément du prêt de la caméra thermique. En attendant je vous souhaite de bonnes vacances.

LE MAIRE : Merci Madame CHAZELLE, Madame PINAULDT vous avez le pouvoir de **Madame COVO**, je vous laisse nous faire part de sa communication.

■ **B.PINAULDT**: Les dates importantes à retenir pour cet été : les crèches fermeront leurs portes le vendredi 27 juillet au soir et rouvriront le mardi 28 août, le 27 août étant la journée pédagogique pour l'ensemble des équipes.

Concernant la commission d'attribution des places en crèche, nous sommes toujours en cours de réaffectation ; une vingtaine de places ont déjà été réattribuées. Madame COVO sera en mesure de vous fournir les chiffres précis lors du Conseil municipal de la rentrée. Tous ce que je peux vous dire, c'est que nous avons fait une deuxième commission d'attribution pour les crèches Boucle d'Or et Manège Enchanté, le 25 juin, où nous avons attribué 37 places : 19 places à Boucle d'Or et 10 places pour le Manège Enchanté, dont 8 places que nous avons jugées prioritaires. Au total, avec les deux commissions, nous avons attribué 170 places sur une demande au départ de 395 places, ce qui fait un taux de satisfaction de 43%.

Les travaux de Manège Enchanté avancent selon les dates prévues. Les recrutements suivent également leur cours.

Les fêtes de fin d'année ont débuté dans les crèches. C'est toujours un plaisir pour les petits et les grands. Pour les plus grands d'entre eux, cela marquera également la fin de la crèche et l'entrée à l'école à la rentrée.

Il a fait très chaud ces derniers jours. Madame COVO tiens à rassurer les familles, nos professionnels de crèche sont tout à fait formés pour faire face à ces situations et le service Petite Enfance est très au fait de la gestion de la période de fortes chaleurs.

Pour finir, Madame COVO tient à remercier les professionnels de crèches pour le travail accompli cette année encore avec professionnalisme, écoute et attention auprès des familles.

Elle leur souhaite de bonnes vacances reposantes.

LE MAIRE : Merci Madame PINAULDT, Monsieur AZMI.

■ **A.AZMI** : Merci Monsieur le Maire. Pas de communication.

LE MAIRE : Merci Monsieur AZMI, Madame RENAUDIN.

COMMUNICATION DE Mme RENAUDIN

8^{ème} Adjoint au Maire, en charge du Patrimoine Communal, de la Sécurité et de l'Hygiène

■ **D.RENAUDIN** : Merci Monsieur le Maire. Beaucoup de choses au service Bâtiment, au service Hygiène et Sécurité en ces mois de début d'été ; pour ce qui concerne les travaux, vous avez eu le droit dans le Saint-Cloud Magazine, à une jolie page centrale, qui associe les travaux voirie et bâtiment. Néanmoins, je reviendrais sur les travaux finis de Manège enchanté, une restauration qui a été menée admirablement, avec des exigences qui étaient hautes et des services qui étaient tout à fait à la hauteur des enjeux. L'ancienne crèche était extrêmement appréciée, de Jardin enchanté elle devient Manège enchanté ; j'espère que ça tournera toujours aussi bien à l'intérieur et avec autant de bonheur pour les enfants, et les adultes qui y travaillent.

Nous avons eu une réunion de présentation à la population qui s'est réunie extrêmement nombreuse donc, si vous n'en faisiez pas parti, nous sommes désolés pour vous, vous avez loupé un événement. Il s'agissait de la présentation du projet de rénovation des courts de tennis des Coteaux et leur couverture ; la maquette et le plan ont été présentés à la population. L'UAS tennis qui était présente avait l'air satisfaite, et sera évidemment associée aux décisions finales et aux touches finales que sont notamment le coloris des revêtements du sol.

Concernant l'église Saint Clodoald, la première partie des travaux couvrira une période d'un an, puisqu'il faut toujours compter les séchages des enduits qui concernent le clos et le couvert. Il s'agit notamment en grande partie de la réfection de la toiture au-dessus du Chœur. Ce sera la partie visible de l'extérieur, le reste, il s'agit de charpente, d'électricité, vous ne le verrez pas. Et il y aura une clôture qui sera faite à l'intérieur de l'église pour bien matérialiser la zone chantier. Ensuite, quand tout cela sera totalement ordonné, interviendra la partie restauration des peintures du Chœur, sous la conduite de ma collègue Ségolène de LARMINAT et du service de la culture de la ville.



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

Au musée, il y a, comme dans toutes les écoles, des tas de petites remises en peinture cette année dans différentes salles. La médiathèque aussi avec une réfection de sol, pour que le lieu continue, bien qu'avec ces contraintes, à être agréable et à donner envie aux gens de s'adonner à la lecture.

Nous continuons notre politique de changement et d'amélioration de l'éclairage, pour passer du LED partout où c'est possible ; c'est presque fini d'ailleurs, mais il reste toujours quelques endroits vu le nombre de milliers de m² qui concernent notre ville.

Il y aura aussi la rénovation de l'accueil Jeunes Gounod, notamment je crois qu'ils l'attendaient beaucoup, de leur cuisine, et peut-être que nous aurons la chance mes Chers Collègues, à la rentrée, d'avoir des gâteaux fait par l'accueil Jeunes Gounod, qui nous permettront de goûter aux joies de ce nouvel aménagement.

Il y a eu quelques Commissions Communales de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public. Vous remarquerez que nous n'aurons pas chômé, puisqu'il y aura eu 5 CCS qui se sont tenues : à Montretout, une à la maternelle, l'autre à l'élémentaire, au collège Gounod, à l'élémentaire du Centre, et une au groupe scolaire Fouilleuse. Elles ont toutes brillamment rapporté des avis favorables, ce qui n'est pas le cas, pour la sous-Commission Départementale des bureaux de la Colline, où il s'agissait notamment des parkings et de la galerie marchande. Être frappé d'un avis défavorable est une grande difficulté pour les gens en charge de la sécurité. Ils ont, je pense, réagi à la hauteur du problème, et notamment pour certains magasins qui n'étaient pas conformes, liés à des reclassements administratifs ; enfin c'est compliqué, on a tout de suite pris contact avec le responsable unique de sécurité des bureaux de la colline. On a ressenti dans les 15 jours passés une réelle solution de crise et on a bon espoir. Tous les dossiers étaient en train d'être déposés à nos services pour être transférés à la préfecture pour que les bureaux de la colline sortent de cette situation extrêmement mauvaise, que peut être un avis défavorable lors d'une sous -Commission Départementale. Et au Conseil syndical qui s'est tenu cette semaine, on a bien vu qu'il y avait déjà beaucoup de mesures prises, et notamment les contrevenants ou les gens non intéressés qui seront frappés de manière administrative, bien plus désagréable encore.

Pour le Sicomu, ce syndicat dont je vous parle régulièrement, qui est le Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux, où je vous représente, il n'y a pratiquement aucun clodoaldien enterré depuis 30 ans; Il y a enfin une promesse de vente d'une grosse partie des terrains qui permettront de financer la modernisation imposée par toutes les normes européennes en matière de crématorium. Et par conséquent, le fruit de la vente permettra le financement de ces travaux. Tout un tas de communes des Hauts-de-Seine, comme Meudon, et Saint-Cloud, qui sont dans ce syndicat, alors qu'elles ne sont pas utilisatrices des équipements, pourront enfin s'extraire de ce guet-apens, si j'ose dire. Ce qui économisera toujours 20 000€ à la ville. Bien que l'ambiance y soit sympathique, nous sommes très contents de cette nouvelle.

Je voudrais revenir sur la fête des mères, qui avait lieu juste après notre dernier Conseil municipal. La ville a remis les médailles des mères de familles nombreuses, à partir de 3 enfants. Nous tenons toujours beaucoup aussi à féliciter les mères qui font la demande de la médaille de la famille, anciennement appelée la médaille de la famille française, qui est une reconnaissance de l'État, qui s'offre une fois par an. Beaucoup d'entre vous sont d'ailleurs médaillées je crois savoir, et nous serons ravis de faire appel aux mères de 4 enfants et plus, dont l'aîné à 16 ans, qui pourraient postuler pour 2019. Nous avons une collègue qui lève le doigt, et son dossier sera sur la table l'année prochaine ; je vous invite à être nombreuses à postuler, pour honorer la famille et toutes les joies qu'elle peut procurer.

Sur ces belles paroles je vous souhaite un bon Conseil et de bonnes vacances puisqu'elles arrivent.

LE MAIRE : Merci Madame RENAUDIN, Madame de LARMINAT.

COMMUNICATION DE Mme de LARMINAT 9^{ème} Adjoint au Maire, en charge de la Culture

■ **S.de LARMINAT** : Merci Monsieur le Maire. Au Pôle culture, nous avons une nouvelle organisation qui se met en place depuis le départ en retraite de la directrice Dominique CHRISTIEN, qui a passé 37 ans au service de la commune.

Beaucoup d'évènements : la fête de la musique le 21 juin, en partenariat avec l'ECLA et avec le soutien du service commerce, plusieurs sites de la ville ont accueilli des animations dans chacun des quartiers. Ça été l'occasion de découvrir la chorale de l'EMPRO Les Résonances devant la rotonde du Musée des Avelines, de participer à un karaoké à la Médiathèque avec les seniors des Coteaux et de profiter dès la fin d'après-midi, de divers concerts ; au Magenta et au Nouveau Village, au Café de la Gare, devant le Chapelin Fretz, au Cararosso, ainsi qu'au Provençal.

Comme chaque année, nous remettons aux brillants Clodoaldiens qui vont avoir la mention très Bien un an d'accès gratuit et illimité aux séances cinéma des Trois Pierrots. Les pass seront remis lors d'une cérémonie



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

qui aura lieu le vendredi 28 septembre aux Trois Pierrots ; n'hésitez pas à en parler autour de vous si vous connaissez des jeunes concernés.

Le Carré a accueilli de nombreux spectacles des écoles de la ville, et des associations pour cette clôture d'année scolaire, théâtre et musique, tout ça a eu beaucoup de succès.

Le weekend du Conservatoire a eu lieu du 22 au 24 juin. Pendant trois jours, les concerts se sont enchaînés dans une ambiance de fête. Bravo à l'équipe administrative, aux professeurs et aux élèves qui étaient très nombreux.

À **la médiathèque** nous avons eu la clôture en beauté du "Voyage à Saint-Cloud" lors d'une rencontre intergénérationnelle avec l'auteur illustrateur de BD Emmanuel Lepage, il y a eu également des visites d'exposition avec des planches originales de BD et des nombreux travaux d'élèves et des seniors.

Lors de la journée du développement durable dont parlait ma collègue, nous avons eu l'opération Recycle'livre, qui a été beaucoup de succès et qui a rapporté cette année plus de 2000 €.

Au **musée des Avelines**, le nouveau salon de thé est ouvert depuis une semaine ; il s'appelle « La rotonde des Avelines ». Venez y déguster des grandes assiettes d'été, des plats de saison, ou des formules salon de thé. N'hésitez pas à en parler autour de vous.

L'exposition Claude-Marie, Edouard et Guillaume Dubufe, qui s'est terminée le 24 juin, a eu énormément de succès, puisque nous avons accueilli 6224 visiteurs et 54 classes. Nous avons également accueilli les jeunes de l'association la Passerelle ; le musée a proposé à ces élèves des ateliers de dessin et de peinture animés par Lydia. Il s'agissait de rendre l'art accessible à ces jeunes en difficulté scolaire qui n'ont d'ordinaire pas forcément accès à la culture et aux ateliers du musée. Il y a eu plusieurs séances, la 1^{ère} était un cours de dessin à partir des sculptures installées dans la salle, la 2^{ème} était de l'aquarelle, et enfin 2 séances ont été utiles pour réaliser une copie de tableau de l'exposition en apprenant la technique de la peinture à l'huile. Ce projet témoigne du rôle social et culturel du musée inscrit dans le territoire qui a pour mission l'accès à l'art pour tous.

Pour information le musée sera fermé du 30 juillet au 31 août inclus.

L'exposition de la rentrée s'intitule « Vive les collections ! 10 ans d'acquisitions », elle ouvrira au public du jeudi 13 septembre au dimanche 20 janvier 2019. À partir de cette date, le musée fait la part belle à ses collections permanentes. À travers un accrochage thématique détaillant les différents moyens par lesquels les collections s'accroissent, le visiteur sera invité à découvrir les coulisses du musée. L'exposition reviendra également sur les missions de l'institution ; une fois rentrée dans les collections, l'œuvre a vocation à être étudiée et exposée ; c'est la raison pour laquelle elle doit parfois être restaurée, le musée étant garant de son bon état de conservation afin de la transmettre aux générations futures. Cette exposition est l'occasion pour nous de remercier tous ceux qui soutiennent ce "musée bien-aimé qui participe au rayonnement de notre patrimoine.

Aux Trois Pierrots nous avons eu quelques événements très importants ces dernières semaines : le 22 mai a eu lieu la revue de la nouvelle saison 2018/2019 qui a rencontré un beau succès, il y avait 17 artistes présents, et près de 400 spectateurs qui sont venus découvrir les spectacles de la saison prochaine. Le 16 juin nous avons eu la journée Belmondo, qui a réuni de nombreux passionnés autour de 3 films cultes et le documentaire de Paul Belmondo, qui nous a fait la joie d'être parmi nous, a été bien accueilli. À noter également ce jour-là, un buffet du Cararosso, et de leur chef Alexandro Belmondo.

Côté cinéma nous fidélisons à long terme puisqu'à ce jour nous avons 464 adhérents cinéphiles contre 364 à la même date l'an passé. Donc vous voyez la position est très positive, et nous nous en félicitons. Merci de votre attention.

LE MAIRE : Merci Madame de LARMINAT, Monsieur CLIMAUD.

COMMUNICATION DE M. CLIMAUD
10^{ème} Adjoint au Maire, en charge des Sports et de l'Animation

■ **M. CLIMAUD** : Merci Monsieur le Maire, en ce qui concerne le pôle sportif, depuis le dernier conseil municipal, 2 événements se sont déroulés : l'aqua fluo les 17 et 18 juin dernier, 350 personnes sur les 2 jours. Le vendredi soir, l'événement était consacré à diverses activités telles que l'aqua boxing, l'aqua power, l'aqua abdos dans une eau colorée en orange. Le samedi après-midi réservé principalement aux enfants avec 20 baptêmes de plongée. Des waterballs, un mur d'escalade dans l'eau et un parcours flottant. Une très grande implication et de participation des maîtres-nageurs et du personnel du pôle sportif. Merci à eux.

La fête de l'école des sports le 27 juin dernier était une première. 300 enfants dont 220 inscrits aux activités de l'école des sports et 50 adultes pour accompagner ce petit monde y ont participé. Cette manifestation a permis de valoriser le jardin de l'Avre en optimisant l'espace par de multiples pôles d'initiation sportive.



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

À noter que le parc est resté ouvert au public pour limiter l'impact de la manifestation aux usagers habituels. Un grand merci aux éducateurs de l'école des sports qui ont tenu les différentes animations, aux différents services de la ville qui ont contribué à la réussite de cette manifestation, aux pompiers qui ont fait profiter les jeunes d'un parcours sur la grande échelle et naturellement au personnel du pôle sportif qui a géré cet événement de main de maître.

Cet été, tous les tennis seront ouverts à l'exception des tennis des Coteaux en travaux et celui de Montretout. Il y aura un grand nettoyage de tous les gymnases, poussière en hauteur, détartrage des douches et vestiaires... Le remplacement du revêtement du cours N° 6 des Tennerolles par un revêtement de même type mais de qualité supérieure est prévu en juillet.

Durant ce même mois est prévue la modernisation du mur d'escalade au gymnase St Exupéry.

La réfection des terrains de Beach volley au jardin de l'Avre sera également entreprise en juillet.

En ce qui concerne l'animation, si nous sommes en finale de la coupe du monde de football, nous retransmettons sur grand écran celle-ci au carré le dimanche 15 juillet à 17 h. La buvette sera assurée par le football club.

Enfin quelques rappels de date :

Le bal du 14 juillet au jardin des Tourneroches, avec son pique-nique et le feu d'artifice, à partir de 19 h.

Le forum des associations et son village « digital day » le 8 septembre à l'hippodrome de 14 h à 18 h.

Le challenge inter quartiers de tennis le samedi 15 septembre.

Le grand apéro au jardin des Tourneroches le samedi 22 septembre.

Le samedi 30 juin il y a eu le concours des jardins familiaux et l'inauguration du square Bel air ; enfin à cette même date, il y a eu un café chouquettes à l'hippodrome. Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur CLIMAUD, Monsieur JACQUET pas de déclaration, Monsieur BERTHET.

COMMUNICATION DE M. BERTHET
11^{ème} Adjoint au Maire, en charge de la sécurité publique,
des anciens combattants et de la sécurité routière

■ **O.BERTHET:** Merci Monsieur le Maire. La nouvelle commissaire de police est arrivée sur notre ville le 2 juillet. Madame Charlotte DEBRY, âgée de 26 ans, vient de Houilles. Pour ceux qui souhaitent faire sa connaissance, sa cérémonie d'installation est prévue mercredi 5 septembre à 11 heures, sur la place de la mairie. Elle est arrivée et a pris son poste.

Notre cérémonie du 18 juin s'est fort bien passée ; il y avait beaucoup de monde et beaucoup d'enfants, ce qui nous fait toujours plaisir d'avoir des classes présentes sur cette cérémonie du 18 juin. Et puis nous avons été honorés par la présence du général Hubert Goupil, qui est adjoint du gouverneur militaire de Paris, présent ; il est plus particulièrement chargé des opérations militaires comme sentinelle ou autre et habite la commune ; pour la première fois il participait à une de nos cérémonies, grâce un peu au Maire qui l'avait vu, ce qui nous a fait bien plaisir. Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur BERTHET, Madame GUEZENEC.

COMMUNICATION DE Mme GUEZENEC
Conseiller municipal délégué à la vie de quartier Hippodrome/Fouilleuse, et aux Séniors

■ **M.GUEZENEC:** Merci Monsieur le Maire, de nombreuses activités pour les seniors depuis le dernier Conseil municipal. Fin mai une sortie en Eure et Loir ; visite du conservatoire de l'agriculture et d'une ferme de fleurs comestibles avec dégustation bien entendu.

En juin découverte de la ville de Bonneval, d'un moulin à vent et d'un parc éolien.

Une nouveauté pour les seniors, les sorties en transport en commun, la 1^{ère} au palais d'Iéna pour la visite guidée du conseil économique social et environnemental et quelques jours plus tard nous avons assisté à la finale du concours gastronomique "Silver Fourchette" toujours au palais d'Iéna.

Encore une balade guidée dans le bois de Boulogne, de l'hippodrome d'Auteuil jusqu'à Longchamp à la fondation Good Planet de Yann Arthus Bertrand, ainsi que le parc écologique.

Enfin, direction la Villette pour l'exposition « Teamlab au-delà des limites ».

À Saint Cloud nous avons continué à travailler sur le Carnet de Voyage, visite de l'exposition "la lune set blanche" à l'ECLA, "le voyage à St Cloud" à la médiathèque et "quand la BD invite au voyage" conférence de Monsieur Lepage au carré. Également au carré, une conférence concert, en partenariat avec « arts et loisirs ».



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

Une après-midi théâtre « quel psychodrame » une pièce comique, écrite et jouée par une troupe de comédiens seniors de Rueil Malmaison. 1h30 de fou rire.

À la médiathèque, nous avons fêté la musique avec quelques résidents de la villa du parc.

Un déplacement à Rungis pour clôturer l'atelier d'art floral.

Enfin, à l'espace animation des Coteaux, nous avons reçu la visite du brigadier-chef de police, Monsieur VALET, qui nous a donné de nombreux conseils pour se protéger contre les cambriolages et les vols à fausse qualité. Très gros succès pour Monsieur VALET.

Une séance de gymnastique cérébrale, le cercle de lecture, toutes les autres activités.

Pour bien commencer l'été, nous partons demain matin pour la 3^{ème} journée à la mer, direction Amiens, et le Crotoy en baie de seine.

Les seniors de Lelégard et de la Maison du parc ont participé au goûter de l'Amitié sur des airs de leur jeunesse. L'Espace reste ouvert tout l'été, des animations sont proposées tous les jours matin et après-midis. Le safari photo a pour thème cette année "Le Street Art".

Merci Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci Madame GUEZENEC, Monsieur PIERSON.

COMMUNICATION DE M. PIERSON

Conseiller municipal délégué, au Commerce et à l'Artisanat

■ **J.C.PIERSON** : Merci Monsieur le Maire. Concernant les nouveaux commerçants, une ouverture 7 rue Alexandre Coutureau, le 5 mai dernier, de la restauration rapide et salon de thé, le « Mé miam ».

Une fois n'est pas coutume, c'est très rare mais j'ai la fermeture de l'auto-Ecole Pas Cher, en liquidation, 33 Rue du Mont Valérien, dans le quartier de Monsieur BOUQUILLON. Ils n'ont jamais trouvé leur clientèle.

Et puis deux informations concernant l'association Saint-Cloud sourires, la 1^{ère} c'est qu'ils ont fait l'opération du vide grenier le 10 juin, il a fait un temps absolument splendide, les gens étaient très contents, très grosse fréquentation, et 90 % des participants inscrits ont déjà demandé un dossier de réinscription. Ça veut dire qu'ils ont été satisfaits de la façon dont ça s'est passé.

Et puis 2^{ème} information concernant Saint-Cloud sourires ; Monsieur le Maire vous parliez de Rock en Seine tout à l'heure : l'association va y participer et quatre restaurateurs aussi, dans l'espace de Rock en Seine. Et sur chacune des ventes, 1€ sera reversé à une association Clodoaldienne caritative. Je vous remercie.

LE MAIRE : Merci Monsieur PIERSON, Monsieur PORTEIX.

COMMUNICATION DE M. PORTEIX

Conseiller délégué à la Citoyenneté et au quartier Centre Village

■ **N. PORTEIX**: Merci Monsieur le Maire. Nous terminons une activité très intense aux affaires générales et à l'état-civil ; 2563 passeports ont été délivrés depuis le début de l'année, et ça représente par rapport au même semestre de l'année dernière une augmentation de 39 %. Et puis si vous êtes passés devant la mairie un de ces samedis de juin, vous n'avez pas pu rater un mariage, nous en avons célébré 32 au cours du mois de juin. Donc, un grand merci aux agents de ces services très mobilisés, qui ont rendu, avec un grand professionnalisme, un service important pour nos concitoyens et merci également à tous les élus qui ont célébré des mariages au cours de cette période.

LE MAIRE : Merci Monsieur PORTEIX, c'est impression le nombre d'augmentation de passeport. Monsieur BOCQUILLON.

COMMUNICATION DE M. BOCQUILLON

Conseiller municipal délégué du quartier du Val d'or

■ **A. BOCQUILLON** : Merci Monsieur le Maire. Juste un mot au titre de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN) et de l'association de ses auditeurs ; je transmets leurs remerciements au Maire et à Olivier BERTHET pour l'organisation du « Rendez-vous du Correspondant Défense », qui a eu lieu lundi soir. Un rendez-vous public assez confidentiel pour le coup, mais qui n'empêche pas de remercier le lieutenant-colonel Patrice



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

Meunier, mais aussi, Monsieur Stéphane Vitrac, lieutenant de réserve au deuxième régiment d'infanterie de la Garde républicaine, qui se sont déplacés jusqu'à Saint-Cloud. Et cet évènement, je l'espère donnera lieu à un autre évènement, plus ouvert, plus large, qui traitera de Défense Nationale et d'Europe, de menaces diverses et variées. Merci.

LE MAIRE: Merci Monsieur BOCQUILLON, du coup c'était le même soir que la soirée avec les entrepreneurs, et je n'ai pas pu être là. Monsieur GAILLARD.

COMMUNICATION DE M. GAILLARD Conseiller municipal délégué à la politique du handicap

■ **S.GAILLARD** : Merci Monsieur le Maire. Juste pour vous indiquer que la quinzaine du handicap « Changer son Regard sur le Handicap », troisième édition, aura lieu du 30 novembre au 16 décembre 2018. Sont déjà programmés : un spectacle, un ciné goûter et une séance de ciné « ma différence ». De nombreuses autres animations sont en cours de préparation. On vous réserve pas mal de surprises.

LE MAIRE: Merci Monsieur GAILLARD, Monsieur MONJOLE, pas de communication. Madame SAGROUN.

COMMUNICATION DE MME. SAGROUN Conseillère municipale déléguée, à la Jeunesse

■ **E.SAGROUN** : Merci Monsieur le Maire, le mois de juin fut jalonné de nombreux évènements liés à la jeunesse, je prendrai juste en cette fin d'année scolaire 2 exemples ; 4 bourses initiatives jeunes ont été attribuées. La fête de l'accueil Jeunes a eu lieu pour terminer de façon festive l'année. Au programme tournois sportifs, dîner, et soirée animée par un Dj.

Je tenais à remercier à cette occasion l'ensemble du personnel municipal de l'accueil Jeunes pour son travail pédagogique réalisé tout au long de l'année.

Dès le 3 septembre débutera la campagne de renouvellement du conseil des jeunes. 25 places sont disponibles pour s'engager dans une aventure citoyenne pour une durée de 2 ans. Alors n'hésitez pas, rejoignez-nous pour découvrir les nouveautés dans cette nouvelle mandature.

Pour terminer, je souhaite au nom de l'ensemble du Conseil municipal de très bonnes vacances aux collégiens, collégiennes, lycéens, lycéennes, étudiants et étudiantes de Saint Cloud.

Merci monsieur le maire.

LE MAIRE: Merci Madame SAGROUN, Nous en avons fini avec les communications.

IV - DÉLIBÉRATIONS :

LE MAIRE : Délibération 62, nous avons donc désigné le secrétaire de séance **Sacha GAILLARD**. Délibération 63.

63 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'ANNEE 2018

E.SEYNAVE : Vous avez introduit le débat tout à l'heure, puisque nous avons cette 1^{ère} Décision Modificative, qui concerne essentiellement 3 points ; le 1^{er} c'est l'affectation du résultat 2017 pour un montant de 1 777 912€, c'est également en recettes de fonctionnement une baisse de la DGF ; c'est en dépenses une augmentation du



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

FSRIF, et enfin en investissement c'est l'enregistrement des mouvements sur les acquisitions et les cessions sur lequel je reviendrais.

Sur le fonctionnement, je vous disais en recettes une baisse de 239 231€ de la DGF, cela veut dire que nous sommes passés de 5,7 millions en 2012 à 1,760 000 € cette année ; nous avons perdu 4 millions d'euros en 6 ans. Sachant qu'on ne nous a retiré aucune compétence, et que les montants des dépenses correspondant aux compétences qui avaient été transférées en 1982 n'ont évidemment pas baissés, ils ont sensiblement augmenté depuis cette date.

Mise à part cela, en recettes il y a une subvention de l'État pour le musée, on a des montants minimes de compensation CFE, de taxe foncière, et de taxe habitation. La baisse des recettes est de 182 700€, et je vous disais que la baisse de la DGF est de 240 000€, l'écart est extrêmement minime.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous avons prévu 2,9 millions de FSRIF, après notification que nous avons eue seulement fin mai, le résultat est de 3 198 000€, donc une dépense supplémentaire de presque 300 000€. On a également, une contribution qui est connue, un peu plus faible, où l'on économise 15 100€, et enfin, une augmentation de 30 000€ de la subvention de l'APAJE, pour faire face à une embauche correspondant à des nouvelles activités pour pouvoir accueillir des jeunes dans des ateliers d'expression artistique.

En ce qui concerne l'investissement, les écarts sont essentiellement sur les produits de cessions, qui sont en augmentation de 2 632€. Quelques subventions sur la vidéo protection, ce sont des reliquats sur lesquels la région et l'État s'étaient engagés : cela représente quand même des montants de 246 000€. Cela a pris beaucoup de temps, mais nous sommes finalement arrivés à avoir des subventions qui dépassent les 50% que nous avons prévus au départ.

Le résultat de tout cela, vous savez que l'emprunt que l'on inscrit en recettes d'investissement, c'est la variable d'ajustement qui permet d'équilibrer les comptes, et donc nous diminuons l'emprunt.

En ce qui concerne les dépenses, ça évolue également dans le bon sens, avec une diminution des acquisitions foncières, nous avons 3 940 000€, et nous réduisons cette prévision de 1 528 000€. Ce sont des mouvements assez complexes, je vous donnerais les détails de tout cela. Au-delà de ça, il y a une subvention de logements sociaux supplémentaire de 40 000€, nous avons inscrit 244 000€ nous aurons finalement après cette DM une inscription de 284 000€, et enfin un cautionnement de 10 000€.

En ce qui concerne les opérations d'acquisition et cession, nous avons délibéré sur les acquisitions, et inscrit l'acquisition des 2 parcelles de la Source qui avaient été achetées par l'EPFIF, que nous avons rachetées pour un montant de 2 293 243€. Cette somme qui est donc inscrite, parce qu'on doit l'inscrire le jour de la signature de l'acquisition, a été signée, mais on a un étalement des dépenses, ce qui fait que nous aurons en 2018, dépensé 764 414€, donc 1 tiers, et il nous restera 2 tiers, donc 1 528 829€ à engager sur les 2 prochaines années. La Décision Modificative entérine simplement que ces 2 annuités à venir sont déduites du montant de ces acquisitions.

En ce qui concerne les cessions, ça va faire l'objet de 3 délibérations qui suivront, nous avons inscrit au budget primitif une recette de cession de 4 850 000€. C'était basé sur une estimation des domaines, considérant qu'I3F, qui nous rachetait le reste à courir du bail emphytéotique, conserverait ces logements, en logements sociaux ; donc cette société resterait bailleur social sur la totalité de ces logements. Finalement, ils considèrent qu'un certain nombre d'occupants seraient intéressés par le rachat de ces logements. Ça change évidemment l'estimation, puisque l'estimation d'un bien, suivant qu'il est destiné pour les 10 prochaines années à venir, à rester un logement social ou au contraire à être cédé et revenir dans le privé, évidemment ne procure pas les mêmes recettes. Donc les domaines ont revu leur estimation, qui est passée à 7 millions d'euros. L'écart que nous inscrivons, vient de la prévision et de l'estimation prévue. En plus de cela, il faut ajouter la cession des 39 places de parking, que nous possédions, et qui sont acquises pour un montant de 473 850€, donc le montant total de cette cession s'élève à 7 473 850€.

Ce serait très simple si l'on réglait cela comme ça, c'est que là aussi, dans le protocole que je vous présenterai par la suite, I3F nous a demandé de payer dans l'immédiat, les 4 500 000€ qui correspondent à l'estimation des domaines selon la 1^{ère} destination aux logements sociaux, et le reste soit 2 500 000€ sera réglé en 3 échéances. Donc on inscrit en augmentation, d'une part le delta entre les 7 473 850€ et les 473 850€ qui étaient inscrits au budget, et par contre, ont le déduit des annuités, qui seront à régler lors des cessions progressives des logements. On reviendra sur ce point.

Et puis il y a un bail commercial que nous avons cédé, de 9 000€ ; il est prévu que ce soit payé en 3 annuités, dont 2 cette année, et il restera 1 annuité de 3 000€ à courir, c'est ce qui figure dans le tableau concernant ce point-là.



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

Dernier point l'endettement, pour financer l'acquisition de l'EPFIF, soit 800 000€ environ cette année, et autant sur les 2 années à venir, nous avons souscrit un emprunt qui est en fait un prêt relais de 2,5 millions, qui est à dissocier car finalement la destination de cette acquisition, c'est de revendre ces terrains sur un programme qui sera défini à un promoteur, et ce sera donc valorisé évidemment ; cela se fera dans les 2 prochaines années. Nous avons tiré 800 000€ pour financer l'acquisition de cette année. Pour information, le taux d'intérêt est extrêmement intéressant puisque c'est 0,3%. Et c'est à dissocier de la dette, car c'est un prêt relais.

En ce qui concerne la dette, nous devrions nous désendetter cette année, puisque nous ne ferons pas appel à d'autres emprunts si tout ce programme de cessions se déroule comme prévu. Nous remboursons un peu plus de 2 millions d'euros chaque année ; normalement nous devrions nous désendetter de 2 millions d'euros cette année.

Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur SEYNAVE, nous étions réunis en commission conjointe donc Monsieur PORTEIX.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, Monsieur ARNAUD fait remarquer que c'est une DM significative avec la reprise de la clôture 2017, la baisse de la DGF et l'augmentation du FSRIF, il se réjouit de l'augmentation de la subvention de l'Apaje association qui mérite d'être aidée, et se félicite de la diminution de l'emprunt inscrit suite aux produits de cessions. Enfin, il signale que cette DM entérine 2 réalisations importantes ; l'achat des terrains de la Source et la vente de l'immeuble du boulevard de la République.

Madame LABATUT demande ce qu'il advient des places de parking situées derrière le marché. Il lui est répondu que ce sont des places de stationnement payantes jusqu'à leur suppression prévue après le projet de construction du parking souterrain du marché.

Monsieur BRUSCHVIG se fait confirmer que l'impact des notifications des péréquations a été compensé par l'affectation d'une partie du report de l'année dernière au fonctionnement.

Monsieur SEYNAVE confirme que l'impact concernant le FPIC, ne sera connu qu'en septembre, et que celui-ci dépendra de la prise en charge décidée par POLD.

Monsieur BRUNSCHVIG se demande ce qu'il sera possible de faire s'il s'avère en septembre que des dispositions supplémentaires sont nécessaires.

Monsieur SEYNAVE précise qu'à quelques mois de la fin de l'année, les marges seront très limitées, et qu'un blocage de certaines dépenses est toujours possible, en différent certains achats par exemple.

Monsieur BRUSCHVIG constate les bonnes nouvelles concernant l'investissement.

Monsieur SEYNAVE conclut que cela permettra d'envisager une perspective de désendettement.

Réserve de voix de Madame SHEMTOV, Monsieur GUÉRIN, Madame LABATUT, Madame CALGARO, et Madame MICHAUD. Abstention de Monsieur BRUNSCHVIG, **et Unanimité du reste des deux commissions réunies.**

LE MAIRE : Merci Monsieur le Rapporteur. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Je mets aux voix: Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Merci.

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-1 et suivants,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 1^{er} février 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018,

CONSIDERANT l'annexe ci-après explicitant les éléments de la décision modificative n°1 de l'exercice 2018,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge des Finances, des affaires juridiques, des achats et du développement économique,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 pour un montant de 11 128 984.62 €.

| | RECETTES | DEPENSES |
|---------------------------|-----------------|-----------------|
| Section de fonctionnement | 1 595 217.23 € | 1 595 217.23 € |
| Section d'investissement | 9 533 767.39 € | 9 533 767.39 € |
| TOTAL | 11 128 984.62 € | 11 128 984.62 € |

64 : APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'IMMEUBLE SITUE 38/40 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

E. SEYNAVE : Je vous l'avais annoncé, il s'agit de l'opération compliquée que l'on négocie avec Madame CHAFFARD-LUÇON depuis maintenant 2 ans, qui consiste à céder le reste à courir du bail emphytéotique sur l'immeuble situé 38-40 boulevard de la République. Sur lequel I3F a construit cet immeuble qui comprend 59 appartements et un certain nombre de parkings dont 39 nous appartenant. L'objectif du bail emphytéotique était qu'à terme cet immeuble nous revienne. C'est une opération qui est ancienne datant de 1976, et ce bail avait une durée de 65 ans. Aujourd'hui la ville n'a pas d'office HLM, on n'a pas vocation à gérer des immeubles sociaux, donc nous considérons, compte tenu du projet du marché qui est une opération très coûteuse, qu'il est plus judicieux de monnayer ce reste à courir.

Alors pourquoi 3 délibérations parce qu'en fait, il y a 1 délibération sur le protocole, qui redéfinit les différents lots, les divisions en volume et définit très exactement ce qui reviendra à I3F d'une part et à nous d'autre part. Un des objectifs de cette opération c'est que l'on soit chacun chez soi, avec un minimum de recouvrement, pour clarifier la gestion de cet ensemble. Dans ce cadre-là, il y a des travaux clairement identifiés, qui sont les modifications de la rampe d'accès actuellement en s, assez compliquée, et qui obérerait l'espace réservé à la place que l'on souhaiterait créer à cet endroit. Nous avons demandé à I3F de déporter cette rampe et nous avons accepté de participer à ces travaux jusqu'à concurrence de 170 000€, ce qui figure dans le protocole.

Ensuite, le 2^{ème} point qui est donc la délibération n°65, c'est la cession, pour un montant de 7 millions d'euros. Elle a été revue par les domaines, compte tenu de la décision d'I3F, de céder une partie de ces logements aux occupants, avec un paiement de 450 000€ comptant, qui est inscrit dans la DM, et 3 échéances de 833 333€ chacune : l'une dans un délai d'un mois après la vente effective du 5^{ème} logement, une autre dans un délai d'un mois à la vente effective du 10^{ème} logement et la dernière échéance dans un délai d'un mois à la vente effective du 15^{ème} logement. Ça veut dire que nous récupérons la totalité de cette somme lorsqu' I3F aura vendu 15 logements sur les 59.

Et enfin, la 3^{ème} délibération, la n°66 concerne les 39 places de parking qui nous appartiennent et qui servent actuellement de parking au marché, étant entendu que dans le projet, il y a reconstruction d'un parking beaucoup plus conséquent ; le nombre de places n'est pas encore arrêté, et surtout il est prévu un agencement qui sera plus confortable que l'actuel.

Sur ces places, nous avons eu une estimation des domaines, et nous nous sommes mis d'accord avec I3F sur un montant de 473 850€, c'est-à-dire 12 150€ par place. Ceci est à comparer aux places que nous préemptons dans les bureaux de la colline, pour les revendre à l'Institut Curie. C'est une opération que nous faisons en ce moment, et que l'on a déjà fait avec l'hôpital des 4 villes les années précédentes. On achetait les places entre 8 000 et 10 000€. Donc vous voyez que cette estimation des domaines de 12 150€ est un deal qui nous paraît tout à fait acceptable.

Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur SEYNAVE, Monsieur le Rapporteur de la commission des finances.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR: Merci Monsieur le Maire, j'ai indiqué que ces 3 délibérations étaient importantes pour le projet du marché, que le compromis avait été bien négocié, et qu'il était raisonnable que les échéances conditionnées par les ventes aux locataires, n'aillent que jusqu'à 15, car il s'agit de logements dans lesquels les loyers sont bas, et donc avec des locataires peu fortunés, et donc il est possible qu'on ne vende que 15 logements sur le 59.

Monsieur GUÉRIN s'est demandé pourquoi on finançait la rampe. Le Maire lui a indiqué qu'on était en parti chez nous, et que le bailleur n'avait aucune obligation de le faire. Réserve de voix du groupe Saint-Cloud c'est vous, et **unanimité de la Commission des Finances**.

LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Madame LABATUT.

M. LABATUT : Juste une précision pour Monsieur SEYNAVE, en ce qui concerne l'avis des domaines sur les parkings, j'ai bien noté que c'était plus favorable par rapport aux préemptions faites à 8 000-10 000€, néanmoins, pourquoi on s'assoie systématiquement sur 10% par rapport aux estimations des domaines ? C'était déjà le cas avec Saint Brévin, on l'avait regretté, et là ça représente un peu plus de 52 000€ ce n'est pas rien ?

E. SEYNAVE : Ces 10% c'est la marge que les domaines considèrent autorisable, donc règlementairement il n'y a pas de problème. Il faut voir cela comme un tout sur cette négociation ; il y a 2 ans I3F nous proposait de reprendre le bail emphytéotique pour un montant de 3 millions. On arrive à 7 millions, au bout de 2 ans, ce qui est quand même honorable, plus les parkings, puisqu'à l'époque, dans les 3 millions il y avait aussi les parkings.



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

C'est un deal et il nous a semblé judicieux de prendre plutôt la fourchette basse pour les parkings, sachant que ce n'est pas l'essentiel, ce n'est pas un aménagement très confortable, c'est pour ça que j'ai fait la comparaison avec les bureaux de la colline, qui sont de mon point de vue beaucoup plus confortables.

LE MAIRE : D'autres questions, MONSIEUR GUÉRIN.

L. GUÉRIN : Ce sera une précision afin de clarifier le vote en ce qui nous concerne qui sera positif, on est assez réservé sur l'ensemble du projet du marché, mais nous allons approuver les 3 délibérations qui forment un groupe logique, dans la mesure où elles sont cohérentes avec le projet d'ensemble. Je souhaitais l'évoquer de manière expresse.

LE MAIRE : D'autres questions, Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? **Unanimité, merci.**

ADOPTÉE PAR 34 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

VU le bail emphytéotique d'une durée de 65 ans, signé le 16 décembre 1976 entre la Ville et la société Résidence Urbaine, en vue de la construction de l'ensemble immobilier sis 38-40 boulevard de la République, cadastré section A1 parcelle 386, revenant en pleine propriété à la Commune au terme dudit bail,

VU l'état descriptif de division en volume en date du 16 décembre 1976 et l'état modificatif en date du 29 novembre 1978,

CONSIDÉRANT que la Ville s'est rapprochée de la société Immobilière I3F, venant aux droits de la société Résidence Urbaine, afin de permettre la réalisation d'une opération d'aménagement de grande envergure de la parcelle, pour laquelle elle doit maîtriser l'ensemble du foncier,

CONSIDÉRANT que les deux parties se sont entendues sur les conditions essentielles du protocole permettant :

-la cession par la Ville des lots 1, 3, 7, 8, 9 et 11 à I3F entraînant l'extinction du bail emphytéotique

-la cession par la Ville de 39 emplacements de parking correspondant au lot de volume n°2 à I3F

CONSIDÉRANT que le rachat du bail emphytéotique entraîne des travaux qui incombent à I3F et dont une partie sera prise en charge par la Ville dans les conditions suivantes :

-subvention d'équipement de 170 000,00 € après réalisation des travaux relatifs au déplacement de la rampe d'accès au parking,

-subvention d'équipement après réalisation éventuelle des travaux sur les lots de volume 1, 2, 3 et 11 dont le montant et les modalités seront déterminés par avenant.

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge des Finances, des affaires juridiques, des achats et du développement économique,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** les termes du protocole d'accord relatif à l'immeuble situé 38-40 boulevards de la République ci-annexé.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire à signer le protocole avec la société Immobilière I3F, entreprise sociale pour l'habitat, représentée par Madame Anne-Sophie GRAVE, Directeur général.

ARTICLE 3 : **DIT** que des subventions d'équipement seront versées à I3F dans les conditions indiquées au protocole d'accord, soit :

170 000 € après réalisation des travaux relatifs au déplacement de la rampe d'accès au parking

après réalisation éventuelle des travaux sur les lots de volume 1, 2, 3 et 11 dont le montant et les modalités seront déterminés par avenant

ARTICLE 4 : **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

65 : CESSION A I3F DES LOTS DE VOLUME 1, 3, 7, 8, 9 ET 11 DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 38-40 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE ENTRAINANT L'EXTINCTION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE

LE MAIRE : Je mets aux voix, on peut considérer que l'on a le même vote ? **Unanimité, merci.**

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1311-9, L2121-29 et L2241-1,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L3211-14,

VU le Code civil, et notamment ses articles 1582 et suivants,

VU le bail emphytéotique d'une durée de 65 ans, signé le 16 décembre 1976 entre la Ville et la société Résidence Urbaine, en vue de la construction de l'ensemble immobilier sis 38-40 boulevard de la République, cadastré section A1 parcelle 386, revenant en pleine propriété à la Commune au terme dudit bail,

VU l'état descriptif de division en volume en date du 16 décembre 1976 et l'état modificatif en date du 29 novembre 1978,

VU l'avis des Domaines en date du 25 janvier 2018 fixant les droits à verser au bailleur à 7 000 000 euros, avec une marge d'appréciation de 10%, dans le cas où I3F proposera ces logements à la vente dans le cadre d'une politique d'accession à la propriété,

CONSIDÉRANT que la Ville s'est rapprochée de la société Immobilière I3F, venant aux droits de la société Résidence Urbaine, afin de permettre la réalisation d'une opération d'aménagement de grande envergure de la parcelle,

CONSIDÉRANT que les deux parties se sont entendues sur le rachat par l'emphytéote des lots de volume 1, 3, 7, 8, 9 et 11, entraînant l'extinction du bail, aux conditions de paiement essentielles suivantes :

Comptant

4 500 000 euros le jour de la signature de la vente, somme à laquelle il convient d'ajouter les frais notariés y afférents

A terme et en 3 échéances, conditionnées par les ventes en accession à la propriété :

833 333,33 euros, dans un délai d'un mois après la vente effective du 5^e logement

833 333,33 euros, dans un délai d'un mois après la vente effective du 10^e logement

833 333,34 euros, dans un délai d'un mois après la vente effective du 15^e logement

CONSIDÉRANT que le paiement échelonné sera garanti dans des conditions qui seront précisées à l'acte notarié,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge des Finances, des affaires juridiques, des achats et du développement économique,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la cession des lots de volume 1, 3, 7, 8, 9 et 11 de l'ensemble immobilier 38-40 boulevard de la République, cadastré section AI parcelle 386, à la société Immobilière 3F, entreprise sociale pour l'habitat, dont le siège social est situé 159 rue Nationale, 75013 PARIS pour un montant de 7 000 000 euros.

ARTICLE 2 : DIT que les conditions essentielles de paiement sont les suivantes :

Comptant

4 500 000 euros le jour de la signature de la vente, somme à laquelle il convient d'ajouter les frais notariés y afférents

A terme et en 3 échéances, conditionnées par les ventes en accession à la propriété :

833 333,33 euros, dans un délai d'un mois après la vente effective du 5^e logement

833 333,33 euros, dans un délai d'un mois après la vente effective du 10^e logement

833 333,34 euros, dans un délai d'un mois après la vente effective du 15^e logement

ARTICLE 3 : DIT que cette cession entraîne l'extinction du bail emphytéotique signé le 16 décembre 1976.

ARTICLE 4 : CHARGE l'étude notariale Chargelègue, Marchand, Babusiaux, domiciliée au 12 rue Dailly à Saint-Cloud (92210), de la rédaction des actes afférents.

ARTICLE 5 : AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à signer tous les actes et documents nécessaires à la finalisation de la présente cession.

ARTICLE 6 : DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

66 : CESSION A I3F DE 39 EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT SIS DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER 38-40 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE (LOT 2)

LE MAIRE : Je mets voix, on peut considérer que l'on a le même vote ? **Unanimité, merci.**

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1311-9, L2121-29 et L2241-1,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L3211-14,

VU le Code civil, et notamment ses articles 1582 et suivants,

VU le bail emphytéotique d'une durée de 65 ans, signé le 16 décembre 1976 entre la Ville et la société Résidence Urbaine, en vue de la construction de l'ensemble immobilier sis 38-40 boulevard de la République, cadastré section AI parcelle 386, revenant en pleine propriété à la Commune au terme dudit bail,

VU l'état descriptif de division en volume en date du 16 décembre 1976 et l'état modificatif en date du 29 novembre 1978,

VU l'avis des Domaines en date du 24 avril 2018 fixant le montant de la vente du lot de volume numéro 2 constitué notamment de 39 emplacements de stationnement situés au 1^{er} sous-sol de l'ensemble immobilier sis 38-40 boulevard de la République à 526 500 euros, avec une marge d'appréciation de 10%,

CONSIDERANT que la société I3F, souhaitant accroître son offre de stationnement, s'est rapprochée de la Ville aux fins d'acheter le lot de volume n°2 situé au 1^{er} sous-sol de l'ensemble immobilier 38-40 boulevard de la République et comprenant 39 emplacements de stationnement,

CONSIDERANT que le futur projet d'aménagement de la Ville prévoit un parking public d'environ 160 places, et qu'en conséquence la cession du lot de volume n°2 ne diminuera pas à terme l'offre de stationnement public du quartier,

CONSIDERANT que les deux parties se sont entendues sur le montant de la cession de 473 850 euros,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge des Finances, des affaires juridiques, des achats et du développement économique,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : APPROUVE les conditions de la cession du lot de volume n° 2 de l'ensemble immobilier 38-40 boulevard de la République, comprenant 39 emplacements de stationnement, à la société immobilière 3F, entreprise sociale pour l'habitat, dont le siège social est situé 159 rue Nationale, 75013 PARIS pour un montant de 473 850 euros.

ARTICLE 2 : CHARGE l'étude notariale Chargelègue, Marchand, Babusiaux, domiciliée au 12 rue Dailly à Saint-Cloud (92210), de la rédaction des actes afférents.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à signer tous les actes et documents nécessaires à la finalisation de la présente cession.

ARTICLE 5 : DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

67 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION PARIS ILE-DE-FRANCE POUR LA REDYNAMISATION DU COMMERCE DE LA VILLE

JC.PIERSON: Merci Monsieur le Maire, cette convention vise à autoriser le Maire à signer cette nouvelle convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris- Ile-de-France ; je dis nouvelle car nous avons par le passé déjà signé ce type de convention, elle a porté ces fruits, elle permet d'apporter des conseils très judicieux, à la politique de dynamisation de la commune, autour des commerces, et je retiens particulièrement les points qui sont dans le rapport de présentation ; - maintenir et dynamiser tous les commerces existants, - valoriser les commerces de proximité, - développer le e-commerce, ils ont une vraie compétence et des personnes qui nous accompagnent bien sur ce sujet, - conseiller les porteurs de projets, quand on reçoit des porteurs de projets il est bon qu'ils soient également conseillés. Cette convention prévoit 8 jours de conseils de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

LE MAIRE : Merci Monsieur PIERSON, Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, depuis 2006 date de la 1^{ère} convention entre la ville et la CCI, on ne peut que se féliciter du résultat. **Unanimité de la Commission des Finances.**

LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

VU la délibération du Conseil municipal du 18 novembre 2016 autorisant le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris - Ile-de-France, pour la période du 1^{er} Octobre 2016 au 30 Juin 2017,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de continuer à améliorer, développer et promouvoir le commerce de proximité ; à accompagner les commerçants actuels et les porteurs de projets,

CONSIDERANT que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris - Ile-de-France, dispose des ressources pour répondre à diverses problématiques : informations juridiques, analyses, éléments de veille...

ENTENDU l'exposé du Conseiller municipal délégué au Commerce et à l'Artisanat,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à signer une nouvelle convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris- Ile-de-France, pour la période du 6 juillet 2018 au 31 mai 2019.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Conseiller municipal, délégué au Commerce et à l'artisanat, à représenter la Ville au sein du Comité de Pilotage et de suivi.

ARTICLE 3 : Les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

68 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE RELATIVE A L'EXPLOITATION DU KIOSQUE A JOURNAUX SITUE PLACE DU MOUSTIER

JC.PIERSON: Merci Monsieur le Maire ; il ne vous a pas échappé que le kiosque qui est installé place du Moustier est actuellement fermé. La vente exclusive de presse qui est prévue dans la convention d'occupation, n'a hélas pas rencontré la clientèle que l'on espérait. On ne désespère pas d'arriver à faire fonctionner ce kiosque, c'est la raison pour laquelle on a soufflé l'idée à MEDIKIOSK, qui le gère, de regarder les différentes possibilités. Ils ont trouvé l'idée de construire un partenariat avec le restaurateur qui se trouve sur la place, pour offrir à l'intérieur de ce kiosque, de la petite restauration, de la vente de produits alimentaires à emporter en plus de la presse quotidienne. C'est la raison pour laquelle il faut élargir la convention d'occupation qui ne prévoyait que l'activité de vente de presse à la vente de produits alimentaires à emporter et parallèlement, nous augmentons bien évidemment, la redevance annuelle, qui était à 500€ et qui passera à 12 100€.

LE MAIRE : Merci Monsieur PIERSON, pas de quoi compenser le retrait de la DGF, mais enfin c'est un début. Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : J'ai fait remarquer que ce n'était pas forcément la concurrence du kiosque de la gare, mais plutôt la mauvaise orientation du kiosque, et que peut être que les débuts ont été un peu poussifs, ce qui explique les difficultés, mais il est très bien qu'on fasse quelque chose de nouveau.

Monsieur PIERSON a confirmé à Monsieur BRUNSCHVICG et à Monsieur GUÉRIN qu'il y aurait des ventes de quelques quotidiens, et de vente de produits divers. Madame LABATUT a demandé quelle était la réaction du Franprix. Monsieur PIERSON lui a dit que cela augmentait l'animation du quartier. **Unanimité de la Commission des Finances.**

LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2122-1,

VU la convention d'occupation précaire en date du 2 février 2017 par laquelle la Ville autorise la société MEDIKIOSK à installer et exploiter un kiosque à journaux sur la place du Moustier pour une durée maximale de 15 ans,

CONSIDERANT la volonté de l'occupant d'élargir les possibilités d'exploitation commerciale du kiosque afin d'y permettre la vente de produits alimentaires à emporter,

CONSIDERANT que la Ville est sensible à ce projet qui participe à son objectif de redynamisation du centre de Saint-Cloud,

CONSIDERANT que les deux parties se sont entendues pour modifier les dispositions financières du fait de l'élargissement de l'exploitation commerciale du kiosque,

ENTENDU l'exposé du Conseiller municipal délégué au Commerce et à l'artisanat,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'occupation précaire relative à l'exploitation du kiosque à journaux situé place du Moustier, permettant d'en élargir les possibilités d'exploitation commerciale en autorisant la vente de produits alimentaires à emporter.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer l'avenant avec la société MEDIKIOSK, dont le siège social est situé 36-42 boulevard Louise Michel à Gennevilliers (92230).

ARTICLE 3 : DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

69 : FIXATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE POUR LES USAGERS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

B.PINAULDT : Merci Monsieur le Maire, nous devons nous prononcer sur l'ensemble des tarifs de la restauration collective ; cela concerne les restaurants scolaires, périscolaires, ainsi que les tarifs pour les enseignants des écoles maternelles et élémentaires publiques et les tarifs de l'institution Saint-Pie X, qui bénéficie d'une restauration dans les locaux de la mairie. Donc vous avez la grille des tarifs actuels, et la grille des tarifs qui seront appliqués dès la rentrée prochaine, avec une augmentation de 1,5%.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR: Merci, il s'agit de l'application de la formule du contrat de la DSP. **Unanimité de la Commission des Finances.**

LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

VU la délibération du 28 juin 2018 portant fixation des tarifs de la restauration collective pour les usagers scolaires et périscolaires pour l'année scolaire 2017-2018,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de la Petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **DECIDE**, pour l'année scolaire 2018-2019, de fixer ainsi qu'il suit les tarifs unitaires des restaurants scolaires et périscolaires :

| BAREME FAMILIAL | 1 ^{er} enfant et 2 ^{ème} enfant | 3 ^{ème} enfant |
|--|---|-------------------------|
| Taux d'effort | 0,29 % | 0,26 % |
| Tarif planché | 0,49 € | 0,49 € |
| Tarif plafond | 5,89 € | 5,89 € |
| Panier repas (projets d'accueil individualisé) | 1,37€ | |

ARTICLE 2 : **DIT** que le taux d'effort sera appliqué pour les paniers repas si le tarif payé par la famille avait été inférieur à 1,37 €,

ARTICLE 3 : **AUTORISE** l'application à caractère social du tarif plancher après évaluation,

ARTICLE 4 : **DECIDE** pour l'année scolaire 2018-2019, de fixer à 4,06 € T.T.C. le prix du repas applicable aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville,

ARTICLE 5 : **DECIDE** pour l'année scolaire 2018-2019, de fixer à 6,66 € T.T.C. le prix du repas applicable aux élèves de l'Institution Saint-Pie X,

ARTICLE 6 : **DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget communal.

70 : FIXATION DES TARIFS DES SEJOURS DE VACANCES 2018-2019

B.PINAULDT : Effectivement les séjours de vacances vont légèrement augmenter, cela concerne les séjours de ski, multi activité à Tamié... ainsi que les classes de découverte, qui sont organisées à Tamié pour les enfants d'écoles primaires publiques et privées de la ville sous contrat d'association. Il est proposé une augmentation de 1,6%.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR: Merci, abstention de Monsieur BRUNSCHVIGG et Madame NADO. **Unanimité de la Commission des Finances.**

LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Monsieur BRUNSCHVIGG et Madame NADO. **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

VU la délibération du 28 juin 2017 fixant les tarifs des séjours de vacances pour l'année scolaire 2017-2018,

CONSIDERANT l'intérêt de proposer des séjours de vacances aux enfants pendant les congés scolaires,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de la Petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **FIXE**, conformément au tableau joint en annexe, les tarifs des séjours de vacances à compter de septembre 2018,

ARTICLE 2 : **DIT** que le tarif second enfant s'applique sur le séjour dont le tarif journalier est le plus élevé lorsque deux enfants d'une même fratrie partent durant la même période de vacances scolaires,

ARTICLE 3 : **DIT** que les recettes sont inscrites, selon la nature de la prestation, au budget communal.



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

71 : FIXATION DES TARIFS DE CLASSES DE DECOUVERTE 2018-2019

B.PINAULDT : Les tarifs vous les avez sur la délibération, l'augmentation cette année est de 1,6%.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR: Merci, abstention de Monsieur BRUNSCHVICG et Madame NADO. **Unanimité de la Commission des Finances.**

LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Monsieur BRUNSCHVICG et Madame NADO. **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

VU la délibération du 28 juin 2017 fixant les tarifs des classes de découverte pour l'année scolaire 2017-2018,

CONSIDERANT l'intérêt de continuer à proposer des séjours en classes de découverte aux élèves des écoles primaires publiques et privées de la Ville, sous contrat d'association,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de la Petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **FIXE**, comme suit, la tarification journalière des classes de découverte 2018-2019 :

| | <u>1^{er} enfant</u> | <u>2^{ème} enfant</u> |
|----------------|------------------------------|-------------------------------|
| Taux d'effort | 2,25% | 1,85% |
| Tarif plancher | 6,85 € | 5,10 € |
| Tarif plafond | 27,30 € | 20,50 € |

ARTICLE 2 : **DIT** que les recettes sont inscrites, selon la nature de la prestation au budget communal.

72 : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA CRECHE « LA PETITE SIRENE »

B.PINAULDT : La Petite Sirène est gérée par un contrat de délégation de service public avec People & baby, pour une durée de 5 ans. Lors de la négociation du contrat, la société s'était engagée à proposer une certification Afnor qui était initialement contractualisée. Cette certification ne peut pas avoir lieu, en tant que certification, mais elle est transformée en audit d'évaluation. C'est cet audit qui fait partie de l'avenant.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR: Merci, **Unanimité de la Commission des Finances.**

LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juin 2017 autorisant le maire à signer un contrat de délégation de service public avec People & baby (SAS) pour la gestion et l'exploitation de la crèche « Petite sirène »,

VU l'article 22 « projet d'établissement –projet éducatif » du contrat susmentionné stipulant que le délégataire s'engage dans une démarche de certification de « la Petite sirène » par l'AFNOR,

VU l'article 43 « pénalités » du contrat susmentionné,

VU le projet d'avenant joint en annexe,

CONSIDERANT la substitution d'un audit d'évaluation à la procédure de certification par l'organisme AFNOR et la compensation de cette substitution par la prise en charge financière et organisationnelle de la journée pédagogique pour l'ensemble du personnel municipal de Petite enfance,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de la Petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le projet d'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public avec People & baby (SAS) pour la gestion et l'exploitation de la crèche « La Petite sirène ».

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire ou l'élu délégué à signer ledit avenant ainsi que tout acte s'y rapportant.



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

73 : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA CRECHE « BOUCLE D'OR »

B.PINAULDT : Nous étions jusqu'à présent en délégation de service public pour gérer la crèche Boucle d'or, le délégataire s'appelle la Maison Bleue. Nous avons décidé de reprendre en gestion directe cet établissement à la fin du contrat avec le délégataire. La reprise en gestion nécessite une préparation de l'accueil des enfants et des familles, avant la rentrée du 1^{er} septembre, date de fin du contrat initial. Donc, nous prévoyons de reprendre la gestion de la crèche, 3 jours avant pour justement travailler ces bonnes conditions d'accueil. Donc il est demandé d'approuver l'avenant.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR: Merci, **Unanimité de la Commission des Finances.**

LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Monsieur GUÉRIN.

L.GUÉRIN : Juste une précision qui est en corrélation avec le vote, qui sera dégroupé en ce qui nous concerne, il y aura 3 abstentions et je m'en explique ; c'est en cohérence avec ce que nous avons dit en commission il y a quelques mois, où on avait regretté les modalités, le principe même également, où il n'y avait pas de mise en concurrence de différents potentiels délégataires. Pour cette cohérence-là, on s'abstiendra, sauf Madame CALGARO.

LE MAIRE : Pas d'autres questions ? Je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Monsieur GUÉRIN, Madame LABATUT, Madame MICHAUD. **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 31 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

VU la délibération du 23 mai 2013 autorisant le Maire à signer le contrat de délégation de service avec Maison Bleue (SAS) pour la gestion et l'exploitation de la crèche « Boucle d'Or » pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2013 jusqu'au 31 août 2018,

VU l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 et son décret d'application 2016-86 du 1^{er} février 2016 visant l'article 36 du décret précité,

VU le projet d'avenant joint en annexe,

CONSIDERANT que la ville a décidé de reprendre en gestion directe la crèche « Boucle d'Or » à la fin du contrat avec le délégataire,

CONSIDERANT que la reprise de la gestion de la crèche « Boucle d'Or » doit s'effectuer dans de bonnes conditions,

CONSIDERANT que l'actuel contrat prend fin le 31 août 2018 et qu'il convient, pour préparer l'accueil des enfants et de leurs familles dans de bonnes conditions, d'anticiper la date de fin de contrat au 27 août 2018,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de la Petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le projet d'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public avec Maison Bleue (SAS) pour la gestion et l'exploitation de la crèche « Boucle d'Or »,

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire ou l'élu délégué à signer ledit avenant ainsi que tout acte s'y rapportant.

74: MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS MUNICIPAUX DE LA PETITE ENFANCE AU 27 AOUT 2018

B.PINAULDT : Dans le règlement de fonctionnement, il y a effectivement une modification, qui consiste à intégrer les 2 établissements qui sont passés en régie directe, la crèche « Boucle d'or » et la crèche « le Manège enchanté ». Ce nouveau règlement entre en vigueur le 27 août 2018.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR: Merci la Commission des Finances a pris acte des modifications du règlement à l'**unanimité.**

LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de question, on vote qu'on a donné acte, **Unanimité merci.**



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

VU le décret n° 2003-462 du Code de la santé publique et notamment son article R2324-30 portant sur l'élaboration d'un règlement de fonctionnement pour les établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

CONSIDÉRANT que la ville a souhaité que la gestion de la crèche « Boucle d'or » et de la crèche le « Manège enchanté » soient confiées à du personnel municipal recruté par ses soins,

ENTENDU l'exposé du Conseiller municipal délégué à la Petite enfance,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : PREND ACTE des modifications apportées au règlement de fonctionnement des établissements municipaux de la Petite enfance liées à l'intégration dans ce document de la crèche « Boucle d'or » et de la crèche « Le Manège enchanté », établissements placés désormais en régie directe.

ARTICLE 2 : DIT que le règlement modifié entrera en vigueur le 27 août 2018.

75/ : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION « ACCUEIL PREVENTION ANIMATION JEUNES » AU TITRE DE L'ANNEE 2018

E.SAGROUN : Comme vous le savez l'Apaje s'occupe de l'insertion des jeunes se trouvant dans une situation difficile. La municipalité a donné une subvention en 2018 de 212 500€, et les membres de l'association sont venus exprimer leur souhait de renforcer leur équipe, afin de s'occuper et de soutenir les plus jeunes, car les problèmes d'insertion commencent maintenant avant le collège. Suite à une réunion que nous avons eue avec eux, il a été demandé un complément de subvention de 30 000€, pour renforcer les équipes de l'association. Cette délibération vous propose d'entériner cette subvention.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : C'est l'occasion de souligner le très beau travail de l'Apaje en direction des jeunes de la ville. **Unanimité de la Commission des Finances.**

LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Madame LABATUT.

M.LABATUT : Juste une remarque pour dire que nous sommes très favorables, et du reste au moment du vote des subventions au moment du budget, on avait remarqué que leur subvention baissait. Donc c'est une façon de rattraper le coup, donc on est très favorable.

LE MAIRE : Monsieur GUÉRIN.

L.GUÉRIN : C'est exactement la même chose, c'est une excellente nouvelle, donc on s'en réjouit.

LE MAIRE : Monsieur BRUNSCHVIG.

X. BRUNSCHVIG : Il y a une chose que je n'ai pas comprise, c'est que Saint-Cloud c'est vous se prévaut d'une forme de cohérence, alors que lorsqu'on discute le budget, ils demandent à ce que l'on tape toujours plus dans les subventions accordées aux associations. Je me souviens encore la dernière fois, ils disaient qu'il fallait qu'on soit plus sélectif sur les subventions aux associations et là vous accordez votre vote pour une augmentation de 30 000€, je ne peux que vous en féliciter mais la cohérence a ses limites.

L.GUÉRIN : Juste pour répliquer mais nous allons arrêter là le débat. Pour exister certains font beaucoup de bruit, mais on va s'abstenir, mais je me réjouis qu'on se réjouisse, mais ce n'était pas l'objectif.

LE MAIRE : Merci pour ces précisions, y a-t-il d'autres prises de parole ? Je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération du Conseil municipal du 1^{er} février 2018 portant fixation des subventions aux associations pour l'année 2018,

CONSIDÉRANT que l'association « Accueil Prévention Animation Jeunes » a sollicité la Ville pour obtenir un complément de subvention afin de lui permettre d'assurer l'ensemble de ses missions au cours de l'année 2018, conformément à la convention d'objectifs et de financement signée entre les deux parties,

ENTENDU l'exposé du Conseiller municipal délégué à la Jeunesse,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : ACCORDE à l'association « Accueil Prévention Animation Jeunes » une subvention complémentaire de 30 000 € au titre de l'année 2018.



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

ARTICLE 2 : **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement.

ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à signer le dit avenant à la convention d'objectifs et de financement.

ARTICLE 4 : **DIT** que le montant de cette subvention complémentaire sera inscrit au budget de l'exercice en cours.

76/ : MODIFICATION DE LA CONVENTION-CADRE DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LA VILLE

M.CLIMAUD : C'est simplement que cette convention cadre date de 2014 que nous la remettons un peu à jour, en ajoutant quelques mentions et en précisant qu'au lieu de mettre des dates fixes, on évalue cela en fonction de l'occupation des terrains.

LE MAIRE : Merci, Monsieur CLIMAUD, Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR: Merci, **Unanimité de la Commission des Finances**.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité merci.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2241.1,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L 2125-1,

VU la délibération du 29 septembre 2014 adoptant la convention-cadre de mise à disposition des locaux au profit des associations sportives de la ville,

CONSIDÉRANT les demandes des associations sportives pour la mise à disposition d'équipements municipaux,

CONSIDÉRANT que cette mise à disposition leur permet de mener à bien les différentes actions de leur projet de développement,

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter certaines précisions à la convention-cadre,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge des Sports et de l'animation,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la modification de la convention-cadre, annexée à la présente délibération, pour la mise à disposition temporaire de locaux au profit des associations sportives, à titre gratuit.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à signer chacune des conventions prises avec les associations sportives, en application de la présente convention-cadre.

77 : JEUX SPORTIFS EUROPEENS 2018 : FIXATION DU TARIF AUX PARTICIPANTS ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD A LA VILLE DE FRASCATI

M.CLIMAUD : Fin septembre, 24 jeunes de la ville partent à Frascati aux jeux sportifs européens, jusqu'à présent c'était en collaboration avec la DEI, qui gérait tout cela, maintenant c'est passé au jumelage et c'est la ville qui le gère. Il faut donc passer une délibération pour que l'on puisse verser à Frascati les sommes que nous devons pour l'hébergement des jeunes et de nos éducateurs. Ce sont les jeunes qui payent au Trésor Public et ensuite nous paierons à Frascati, et donc le coût pour les jeunes est de 100€. Les parents ont été reçus, sont prévenus et sont d'accord. Nous avons 170,50 € pour les hébergements des 2 éducateurs. Donc c'est la somme de 2 741€ que je vous demande d'accepter, que l'on puisse verser à Frascati. Merci.

LE MAIRE : Merci, Monsieur CLIMAUD, Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR: Merci, J'ai demandé s'il y avait des aides pour les personnes qui ne pouvaient pas payer, Monsieur CLIMAUD vient de répondre que l'ensemble des parents avaient été vus et qu'il n'y avait pas de problème. **Unanimité de la Commission des Finances**.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité merci.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que Saint-Cloud est jumelée aux villes de Frascati, Kortrijk, Bad Godesberg et Windsor-Maidenhead et que des jeux sportifs sont organisés tous les deux ans entre ces villes jumelées à destination des jeunes de ces cinq villes,

CONSIDÉRANT que les jeux sportifs européens 2018 se dérouleront à Frascati (Italie) du 27 au 30 septembre 2018 et que la ville sera représentée par 24 jeunes clodoaldiens,

CONSIDÉRANT que les jeunes participeront financièrement à ces jeux et que la ville reversera à la ville de Frascati les participations encaissées,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge des Sports et de l'animation,



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **FIXE** le tarif de la participation des jeunes aux jeux sportifs 2018 à 100 € par participant.

ARTICLE 2 : **PRECISE** que cette participation sera recouvrée entre le 6 et le 15 juillet 2018 par l'émission d'un titre de recettes émis au nom du représentant légal du jeune participant.

ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à signer la convention entre la ville de Saint-Cloud et la ville de Frascati, fixant les modalités de versement de la participation de la ville de Saint-Cloud qui s'élève à 2 741 €.

ARTICLE 4 : **DIT** que les recettes et les dépenses consécutives à cette manifestation seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

78 : MISE A DISPOSITION, ENTRETIEN-MAINTENANCE ET EXPLOITATION D'UN SERVICE PUBLIC DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE) EN LONGUE DUREE – INTEGRATION DE LA VILLE AU PERIMETRE DE LA PROCEDURE LANCEE PAR ÎLE-DE-FRANCE MOBILITES

D.LEBRUN : La région Île-De-France à travers Île-De-France Mobilités ex STIF, a décidé de lancer un service public, de location de vélo à assistance électrique, en longue durée sur toute la région. Il s'agirait d'une location de vélo, sur une durée comprise entre 1 et 12 mois. Il est évident que le locataire est responsable de son vélo, et doit le stationner par ces propres moyens, et la réservation se faisant auprès d'un des commerçants qui serait retenu par Île-De-France Mobilités. La Région Île-De-France nous a donc contacté, pour savoir si la ville souhaitait être intégrée à la procédure de mise en concurrence actuellement en cours. Il est normal qu'avant de lancer l'appel d'offres et la délégation de service public, Île-De-France Mobilités connaisse le nombre de communes et donc d'éventuels candidats à ce nouveau service. Il est précisé que la mise en place de ce service n'entraîne aucun frais pour la ville, les coûts étant partagés entre le futur exploitant, les usagers et Île-De-France Mobilités. Donc ce qui nous est demandé à travers cette délibération, c'est de donner notre accord pour que le territoire de Saint Cloud soit intégré à procédure devant aboutir à l'exploitation des VAE de courte, moyenne et longue durée.

LE MAIRE : Merci Monsieur LEBRUN, nous étions réunis en commission conjointe donc Monsieur PORTEIX.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, Madame RENAUDIN est surprise de cette initiative publique et se demande si le secteur privé ne pourrait pas gérer ce service. Monsieur LEBRUN précise que l'objectif de la région est de proposer un dispositif attractif, ce qui peut rendre nécessaire une intervention publique.

Monsieur BRUNSCHVIG se fait préciser le mode fonctionnement de ce dispositif. Monsieur LEBRUN vient de le rappeler.

Il se demande si cela n'aurait pas été plus simple d'accorder des subventions à l'achat des vélos électriques. Monsieur LEBRUN rappelle qu'il s'agit là d'un choix politique, c'est une approche différente en évitant la création d'un effet d'aubaine.

Monsieur BRUNSCHVIG demande ce que vont devenir les bornes auto-lib, et où en est l'installation des nouvelles stations vélib. Monsieur LEBRUN nous a fait un point ; pour l'auto-lib une autorisation est en cours et les villes pourraient racheter les bornes de leur territoire ; concernant vélib, les nouvelles stations de Tourneroches et du parc de Saint-Cloud, leur construction est terminée.

Monsieur GUÉRIN ne comprend pas bien la stature hybride du dispositif qui est à la fois public et privé. Le Maire lui répond que nous délibérons ce soir, à la demande de la région pour permettre aux Clodoaldiens de bénéficier de ce système, et que celui-ci ne s'appuyant pas sur la création d'un syndicat, il ne représente pas un risque financier pour la commune. **Unanimité des deux commissions.**

LE MAIRE : Merci Monsieur le Rapporteur. Y a-t-il des questions ? Monsieur GUÉRIN.

L. GUÉRIN : Simplement pour rebondir ce qui a été résumé, je continue toujours à être surpris par ce caractère un peu hybride ; j'ai bien compris qu'il n'y a aucun engagement financier de la part de la commune, et pour cela on votera pour, vous nous avez convaincu avec l'argument donné ; cela étant, je persiste à dire que je ne comprends pas très bien cela ce constitue, j'ai l'impression qu'on a les pieds un dans le privé et un dans le public, ce n'est pas clair.

LE MAIRE : Merci. Pas d'autres interventions ? Je mets aux voix: Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? **Unanimité merci.**



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-15 ;

VU le Code des transports, notamment l'article L. 1241-1 ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des Clodoaldiens d'autoriser Île-de-France Mobilités à développer un service de mise à disposition de vélos à assistance électrique à Saint-Cloud ;

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de l'Espace public, de la voirie et des transports ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux ;

ARTICLE 1 : **DONNE** son accord pour que le territoire de Saint-Cloud soit intégré à la procédure devant aboutir à l'exploitation de vélos à assistance électrique (VAE).

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire ou l'élu délégué à signer tous les documents afférents à cette problématique.

79 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER AOUT 2018

LE MAIRE : J'ai expliqué en commission ce dont il s'agissait, c'est une délibération que nous avons à chaque Conseil municipal. C'est un tableau des effectifs, budgétés et non pas pourvus, et donc il s'agit de suivre l'évolution de la carrière des agents, et de préciser, pour l'ouverture de la crèche Manège enchanté, les créations de poste. Monsieur le Rapporteur de la commission des finances.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Pour les 5 postes de la crèche, le Maire a précisé à la demande de Monsieur GUÉRIN, qu'on ne paierait pas plus, car il n'y aura pas plus de monde, et que les charges du secteur public, sont inférieures à celles du secteur privé.

Il a été précisé à Madame LABATUT que les 23 créations de poste de la crèche sont pour l'ensemble de la ville, et non pas uniquement pour le Manège enchanté. **Unanimité de la Commission des Finances, moins la réserve de vote pour le groupe Saint Cloud c'est vous.**

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Madame LABATUT.

M.LABATUT : Le budget primitif annonçait des créations de postes importantes dans le domaine de la sécurité notamment des postes de policiers municipaux, hors dans le tableau présenté ici aux embauches du 1^{er} août, le nombre est toujours de 4, pourquoi ? On attend quoi ? Y a-t-il des raisons qui s'opposent à ce qui était prévu ? Il était prévu d'embaucher plus de policiers municipaux. Hors le nombre n'a pas changé. Au budget primitif il avait été dit que sur les 4 postes il y avait que 3 postes avaient été pourvus. On en est où ?

LE MAIRE : On en est à 5 ou 6, je ne sais plus très bien, mais ça avance bien. Mais il y a une pénurie dans les Hauts-de-Seine, surtout pour la police municipale non armée ; vous savez bien que la prime n'est pas la même quand ils sont armés ou pas armés, et donc il y a une vraie concurrence, que toutes les villes du 92 connaissent. On va être au 6^{ème} à la rentrée, vous savez quand vous embauchez un policier municipal comme tout agent, il y a sa mutation, après que vous ayez notifié à la commune où il était rattaché, son recrutement, la mairie peut le garder 3 mois, avant de vous le céder. Tout cela prend du temps.

M.LABATUT : D'ici la fin d'année on sera à combien ?

LE MAIRE : Je ne sais pas, l'objectif est d'arriver à 8. Ce sont des processus longs, et en plus comme ce sont des métiers un peu sensibles, il vaut mieux être sûrs, même si le recrutement n'est pas une science exacte, d'avoir des bons candidats, plutôt que de se hâter et d'avoir des candidats qui présentent les difficultés judiciaires, notamment comme on en a connues dans le 92. Il vaut mieux faire attention, donc on prend notre temps, on essaye de recruter des gens de qualité, c'est le cas pour ceux qui arrivent en septembre, on est plus très loin on avait dit 8, on est à 6.

L. GUÉRIN : Il faut en déduire qu'il y en a 2 qui arrivent juste après au mois d'août, car sur le tableau des effectifs il y'en a 4 ?

LE MAIRE : Non il y en a 5 déjà.

M.LABATUT : Donc le tableau n'est pas à jour.



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

LE MAIRE : Le tableau n'est pas à jour, ce n'est pas très grave, ce tableau n'a aucune valeur contractuelle. Je l'ai déjà expliqué, ce n'est pas le nombre d'équivalents temps plein.

L. GUÉRIN : Oui mais c'est la seule information dont on dispose.

LE MAIRE : Non ce n'est pas vrai, dans le compte administratif vous avez le nombre d'équivalents temps plein réel. Mais il faut bien comprendre que ce qu'on appelle un tableau des effectifs, c'est un nombre de postes qui sont ouverts, mais pas forcément pourvus. La technique administrative pour embaucher un agent, c'est la même dans toutes les communes de France, il faut qu'il y ait un poste qui corresponde à son grade et à son échelon dans le tableau. Sinon vous ne pouvez pas l'embaucher. Déjà qu'il faut attendre que la mairie le mute, alors si en plus il faut attendre une délibération du Conseil municipal pour créer le poste qui convient, ça peut prendre 6 mois. On n'a quand même pas des Conseils tous les jours, donc effectivement le tableau des effectifs auquel on se réfère, n'est pas le reflet réel. Ce n'est pas un problème de droit, il n'y a aucune difficulté d'ordre réglementaire, dans aucune commune de France ce tableau est le reflet réel d'équivalents temps plein.

M.LABATUT : Je voudrais quand même comprendre après quelques années. J'avais compris que le tableau qui s'appelle « état du personnel » c'était l'effectivité des postes. Et du reste, au 1^{er} aout on arrive à 433,67 postes. Hors, les effectifs budgétaires au 1^{er} aout ne correspondent pas. Je fais la différence, je ne parle pas des 522 dont j'ai bien compris le système, en revanche pour moi l'état du personnel est à 433,67 et 4 policiers municipaux. D'où notre intervention.

LE MAIRE : C'est normal, c'est l'état au 1^{er} aout, le prochain arrive en septembre. Mais vous devriez vous réjouir, vous pensiez qu'on avait trop de masse salariale donc 433,67 vous devriez vous réjouir.

M.LABATUT : Sur la police depuis le début on les soutient.

LE MAIRE : Et nous aussi. Monsieur BRUNSHVIGG.

X. BRUNSCHVIGG : Pour attirer des policiers municipaux vous devriez leur proposer des kalachnikovs, vous aurez beaucoup de candidatures.

LE MAIRE : On va y penser. On n'avait pas cette créativité là, mais maintenant que vous nous le dites, on va y penser. Pas d'autres interventions ? Je mets aux voix: Qui vote contre ? Qui s'abstient ? : Elisabeth CALGARO, Sophie MICHAUD, Marlène LABATUT et Loïc GUERIN s'abstiennent.
Le groupe Saint Cloud c'est vous. Qui vote pour ? **Merci.**

ADOPTÉE PAR 30 VOIX

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

VU le tableau des effectifs de la Ville modifié par délibération du Conseil municipal en date du 1^{er} juin 2018,

VU la délibération du Conseil municipal du 17 mai 2018 créant un poste d'attaché territorial à compter du 1^{er} juillet 2018

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **DECIDE** de créer, à compter du 1^{er} aout 2018 :

- 6 postes d'agent de maîtrise
- 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants
- 1 poste d'atsem principal de 1^{ère} classe
- 1 poste de puéricultrice cadre de santé 1^{ère} classe
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe
- 1 poste de rédacteur territorial.
- 1 poste de médecin territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (20h/mois)

ARTICLE 2 : **DECIDE** d'adopter le tableau des effectifs annexé.

ARTICLE 3 : **DIT** que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

80 : CREATIONS D'EMPLOIS SUITE A LA REPRISE EN REGIE D'UNE CRECHE COLLECTIVE



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

LE MAIRE : La crèche collective « Boucle d'or » qui était gérée par l'entreprise la Maison Bleue, est reprise en régie par la ville à partir du 27 août, et donc conformément au code du travail et au code des marchés publics, il nous faut proposer, et non pas imposer aux salariés de cette délégation publique, s'ils le souhaitent, d'intégrer les effectifs de la ville. Cela n'a pas été le cas pour tous les salariés, mais 7 ont informé la ville par écrit de leur souhait d'intégrer la ville. C'est l'objet de cette délibération, de prendre acte de cette démarche. Monsieur le Rapporteur de la commission des finances.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : **Unanimité de la Commission des Finances** et Madame CALGARO, et réserve de vote pour le reste du groupe Saint Cloud c'est vous.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix: Qui vote contre ? Qui vote pour ? **Unanimité Merci.**

ADOPTÉE PAR 31 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du travail, et notamment son article L. 1224-3,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 3 et 34,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction publique territoriale,

VU les délibérations du Conseil municipal en date des 27 septembre 2012 et 23 mai 2013 portant délégation de service public pour l'exploitation de la crèche collective « Boucle d'or », sise 3, avenue de la Fouilleuse, à la société La Maison bleue pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2013,

VU la délibération du Conseil municipal de ce jour portant avenant n° 1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la crèche collective « Boucle d'or » et mettant fin prématurément au contrat à la date du 26 août 2018,

VU les avis du Comité technique paritaire réuni le 9 janvier 2018,

CONSIDERANT qu'à compter du 27 août 2018, la crèche collective « Boucle d'or » est reprise en régie par la Ville,

CONSIDERANT que cette reprise en régie constitue un transfert d'une entité économique au sens de l'article L1224-3 du Code du travail,

CONSIDERANT que lorsque l'activité d'une entité économique employant des salariés de droit privé est, par transfert de cette entité, reprise par une personne publique dans le cadre d'un service public administratif, il appartient à cette personne publique de proposer à ces salariés un contrat de droit public, à durée déterminée ou indéterminée selon la nature du contrat dont ils sont titulaires,

CONSIDERANT que l'entreprise Maison Bleue – crèche Boucle d'or a indiqué employer 12 salariés en contrat à durée indéterminée de droit privé au 26 août 2018 ; qu'il appartient à la Ville de maintenir le contrat des intéressés en conservant les clauses substantielles en terme de durée et de rémunération,

CONSIDERANT que la Ville, en conséquence, a proposé à ces 12 salariés un contrat à durée indéterminée de droit public et de conserver, sauf dispositions législatives ou réglementaires, leurs niveaux de rémunération,

CONSIDERANT que suite à des courriers et des entretiens effectués en avril, mai et juin 2018, 7 salariés sur 12 ont souhaité intégrer la ville,

CONSIDERANT qu'il y a donc lieu de créer 7 emplois qui seront pourvus par des agents non titulaires de droit public à durée indéterminée, conformément à l'article L. 1224-3 du Code du Travail,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **DECIDE** de créer à compter du 27 août 2018, à la crèche collective « Boucle d'or » :

1 emploi de puéricultrice de classe normale

2 emplois d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet,

1 emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps complet,

1 emploi d'infirmier de soins généraux de classe normale à temps complet,

2 emplois d'adjoint technique à temps complet

ARTICLE 2 : **PRECISE** que les emplois précités seront pourvus en procédant au recrutement de 7 salariés de la Maison bleue – Crèche Boucle d'or par la voie contractuelle en qualité d'agents non titulaires de droit public à durée indéterminée dans le cadre du transfert d'entités économiques réalisés par la reprise en régie municipale de la crèche familiale et de la crèche collective précitées.

ARTICLE 3 : **PRECISE** que ces agents seront rémunérés sur l'échelle indiciaire afférente à leur grade de référence, sur l'échelon correspondant à leur ancienneté acquise et conservée.

ARTICLE 4 : **DIT** que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

81 : CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL D'INGENIEUR TERRITORIAL – DIRECTEUR DES ESPACES PUBLICS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES MOBILITES

LE MAIRE : Nous allons faire plaisir à Madame LABATUT, puisque nous vous demandons de créer un emploi contractuel d'un ingénieur territorial, qui en fait, est déjà présent depuis plus de 3 mois dans les effectifs de la commune, et donc il s'agit de Monsieur RIBÉIRO qui est notre directeur voirie, il est déjà là mais il faut quand même créer administrativement son emploi. C'est l'objet de cette délibération. Monsieur le Rapporteur de la commission des finances.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : **Unanimité de la Commission des Finances.**

LE MAIRE : Merci, Y a-t-il des questions ? Pas d'autres interventions ? Je mets aux voix: Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? **Unanimité merci**



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : DECIDE la création à compter du 16 octobre 2018 d'un emploi de Directeur des espaces publics, de l'environnement et des mobilités dans le grade d'ingénieur territorial relevant de la catégorie A à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes sous l'autorité du Directeur des services techniques:

Conseil auprès de l'exécutif pour l'élaboration des programmes d'entretien de l'espace public et la mise en œuvre des orientations ;

Animation d'une équipe de 35 agents dont 10 en direct ;

Appui technique pour l'élaboration de la politique du stationnement ;

Développement d'un plan cohérent d'aménagements de voirie en faveur de la pratique du vélo en ville ;

Participation au COPIL de suivi des travaux de la ligne de métro 15 W du Grand Paris Express ;

Interface quotidienne avec l'élu de secteur ;

Ce poste inclut aussi des missions dans le cadre de la mise à disposition de l'établissement public territorial : suivi des missions de collecte des déchets ménagers et assimilés et de gestion de l'assainissement, suivi de la DSP d'exploitation du réseau d'assainissement territorial pour Saint-Cloud ; participation aux groupes de travail techniques, participation à la rédaction des marchés mutualisés et à l'analyse des offres en découlant.

ARTICLE 2 : PRECISE que cet emploi doit être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il est pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ARTICLE 3 : PRECISE que les textes prévoient un recrutement à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, compte tenu de la spécificité des missions exercées ; que le contrat de l'agent peut être renouvelé par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir ; que la durée totale des contrats ne peut excéder 6 ans et qu'à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat est reconduit pour une durée indéterminée.

ARTICLE 4 : DECIDE que l'agent nommé sur ce poste devra justifier du titre ou diplôme requis pour occuper les fonctions de Directeur des espaces publics, de l'environnement et des mobilités et accéder au grade d'ingénieur territorial.

ARTICLE 5 : DECIDE que l'agent nommé sur ce poste sera rémunéré sur la base du 7^{ème} échelon du grade d'ingénieur territorial et bénéficiera du régime indemnitaire correspondant à ce grade.

ARTICLE 6 : DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

82/ : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLE D'AGENTS AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL « PARIS OUEST LA DEFENSE »

LE MAIRE : Dans la complexité qu'est la construction de la métropole du Grand Paris, dont on espère une communication de simplification d'ici la fin de l'année, vous savez que nous avons l'obligation de proposer à nos agents qui étaient mis à disposition de façon forte ou moins forte par l'EPT Paris Ouest La Défense, de choisir comme collectivité de rattachement, soit l'EPT, soit la commune. Nous avons donc procédé, conformément à la loi à cette démarche, et il se trouve que l'intégralité des agents a souhaité garder comme collectivité de rattachement la commune de Saint-Cloud. Ce qui est plutôt une bonne nouvelle et un gage de la qualité de management de la commune. Et je remercie Madame la Directrice Générale des Services pour ce travail. Il nous faut prendre acte du fait qu'ils souhaitent que leur collectivité de rattachement soit la commune d'une part, et que deuxièmement, ils soient mis à disposition pour un certain nombre de temps partiels, différents en fonction des agents, auprès de l'établissement public territorial qui bien sûr, nous compense financièrement, le temps passé auprès de l'EPT. C'est l'objet de cette délibération. Monsieur le Rapporteur de la commission des finances.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Unanimité de la Commission des Finances.

LE MAIRE : Merci, Y a-t-il des questions ? Pas d'autres interventions ? Je mets aux voix: Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? **Unanimité merci**

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-4-1 et L. 5219-1 à L.5219-16, plus particulièrement l'article 5219-10,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

VU le décret n°2015-1657 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Nanterre,

VU la délibération du Conseil municipal du 6 juillet 2016 approuvant les termes des conventions de mise à disposition des services de la ville à l'EPT : plan local d'urbanisme, plan climat air énergie, eau et assainissement, gestion des déchets ménagers et assimilés, emploi,

VU la délibération du Conseil municipal du 29 mars 2018 prorogeant de 6 mois les conventions de mise à disposition des services de la ville à l'EPT conclues pour deux ans en 2016,

VU la séance du Comité technique en date du 14 juin 2018,

CONSIDERANT que la ville a intégré l'Etablissement Public Territorial « Paris Ouest La Défense » le 1^{er} janvier 2016,

CONSIDERANT que l'Etablissement Public Territorial « Paris Ouest La Défense » exerce depuis cette date, en lieu et place des communes membres, les compétences définies par l'article L. 5219-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), à savoir

le plan local d'urbanisme,

le plan climat air énergie,

l'eau et l'assainissement,

la gestion des déchets ménagers et assimilés,

CONSIDERANT que l'Etablissement Public Territorial « Paris Ouest La Défense » exerce également à cette date, en lieu et place des communes membres les anciennes compétences exercées par la communauté d'agglomération « Cœur de Seine », notamment l'emploi et le développement économique,



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

CONSIDERANT que le transfert des services ou parties de services concourant à l'exercice des compétences qui incombent à l'EPT et le transfert du personnel relevant de ces services doivent faire l'objet d'une décision conjointe de transfert,

CONSIDERANT que la ville a conservé en partie les services chargés des compétences exercées par l'Etablissement Public Territorial « Paris Ouest La Défense »,

CONSIDERANT que l'ensemble des agents concernés ont refusé le transfert à l'établissement public Paris Ouest la Défense, suite à une réunion d'informations et à un courrier en date du 28 mai 2018,

CONSIDERANT que le refus de transfert implique une mise à disposition individuelle de plein droit et sans limitation de durée des agents pour la partie des missions exercées pour l'Etablissement Public Territorial « Paris Ouest La Défense »,

CONSIDERANT qu'il convient de régler les modalités de la mise à disposition individuelle des agents concernés par le biais de convention pour chaque compétence transférée à l'établissement public territorial « Paris Ouest La Défense »,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** les termes des conventions de mise à disposition individuelle d'agents ci annexées.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire à signer les conventions qui prendront effet le 1^{er} juillet 2018.

ARTICLE 3 : **DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget communal.

83/ : ADOPTION DU REGLEMENT DES GARDIENS LOGES

LE MAIRE : J'en ai parlé en commission, je ne vais pas vous réexpliquer le sujet, donc vous avez quelque chose d'assez détaillé, vous avez le règlement appliqué aux gardiens logés qui est joint. Il se trouve que nous avons un contentieux avec un agent, et le jugement du TA est tombé aujourd'hui, et il est extrêmement favorable à la commune puisqu'elle a gagné. Mais surtout le jugement a bien précisé que quand un agent était en astreinte et qu'il n'était pas sollicité pendant le temps d'astreinte, ce n'était pas comptabilisé dans son temps de travail. C'est très important, car nous avons eu, pour ceux qui siègent au comité technique, un débat qui a duré des heures sur ce sujet ; nous expliquions le droit, les organisations syndicales nous le contestaient : le Tribunal Administratif vient de le confirmer. Monsieur le Rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Une question de Madame LABATUT, le Maire a précisé que le temps de travail annualisé correspondait bien à 35h par semaine, compte-tenu des astreintes.

Et Madame De LARMINAT nous a précisé qu'il s'agissait du gardien des Avelines et non pas du Musée.

Unanimité de la commission des finances.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Monsieur CAZENEUVE.

P.CAZENEUVE : Il n'y avait pas eu de précédent sur la question de l'astreinte ?

LE MAIRE : Non, les interprétations pouvaient exister puisqu'il y a un agent qui les avait contestées, mais maintenant c'est clair, en notre faveur, donc on est plutôt satisfait. D'autres questions ? Pas d'autres questions ? Je mets aux voix: Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Unanimité Merci.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

VU le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction publique territoriale,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du Code des communes et notamment son article 21,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R.2124-64 à D.2124-75-1,

VU le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement,

VU l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R.2124-72 et R.4121-3-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'avis des comités techniques en date des 12 avril et 14 juin 2018,

CONSIDERANT qu'il convient d'organiser le temps de travail des gardiens logés, en fonction de leur missions, contraintes de service, droits et obligations,

CONSIDERANT que, dans cette optique, un règlement des astreintes a été élaboré en concertation avec les agents et les directeurs concernés, qu'il convient d'adopter,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1^{er} : **DECIDE** d'adopter le règlement des gardiens logés ci-annexé,

ARTICLE 2 : **DECIDE** que ces dispositions prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2018,

ARTICLE 3 : **DIT** que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

V – QUESTIONS DIVERSES :

M.LABATUT : La 1^{ère} question concerne Autolib, suite à la résiliation le 21 Juin dernier du contrat entre le Syndicat Autolib Vélib Métropole (S.A.V.M.) d'Ile de France, et la décision prise d'arrêter définitivement le service Autolib au 31 Juillet 2018, quelles sont, très concrètement, toutes les incidences pour notre commune ?

D.LEBRUN : Aujourd'hui je ne peux pas vous donner précisément les incidences. Ce qui est certain, c'est que ce sera terminé au 1^{er} juillet. Progressivement on va voir disparaître les petites voitures grises, ensuite il faudra désarmer, c'est-à-dire enlever les bornes, et je dirais réadapter les emplacements du stationnement payant en ce qui concerne la ville puisque c'était toujours du stationnement ex-payant. Donc il n'y a plus d'Autolib, plus de service. Quelles sont les conséquences pour la ville, et les pour les autres villes, car Saint-Cloud n'est pas seule dans cette affaire, il y a 100 communes concernées, dont Paris qui représente 55% des stations, et donc des votes ? En fait nous avons eu des réunions, où on nous a demandé de nous prononcer, alors que la ville de Paris faisait ce qu'elle voulait puisqu'elle avait la majorité absolue. Mais bon, le pari était de savoir si ce que disait Bolloré à savoir ; qu'à terme, en 2023, on devrait 233 millions d'euros, puisque le déficit est estimé en 2023 à 300 millions d'euros. S'il valait pas mieux arrêter tout de suite, en plus dans un contexte de relation de plus en plus tendue, entre Bolloré, le syndicat et la ville de Paris. C'était la position de la ville de Paris, je vous avoue franchement que compte-tenu de l'incertitude et des problèmes, c'était plutôt notre position aussi. Avec l'idée que, si on arrête tout de suite, ce ne sera pas 233, mais ça devrait être de l'ordre d'un déficit de 100 millions d'euros, c'est ce que prétendent les experts de la ville de Paris. Donc si vous calculez qu'il y a à peu près 1000 stations, donc 100 millions d'euros, vous voyez qu'on tourne à 100 000 euros par station. Mais ça se fait au prorata temporis mais on a, heureusement une station rue Pasteur qui a été mise il y a 2 ans, donc on devrait un peu être en dessous. Aujourd'hui évidemment personne n'est d'accord sur les chiffres, donc je pense que ça va se terminer devant le tribunal administratif, et il faudra encore attendre plusieurs mois, peut-être même années, pour savoir très précisément quels seront les montants en cause, et ce qu'on devra payer à Bolloré ou ce qu'on devra apporter au syndicat au prorata des stations que nous avons. Pour information, 33 stations à Nanterre, 20 à Rueil, je ne vais pas dire qu'on est dans une situation favorable, mais on est dans une situation moins grave que certaines villes, mais ça va nous coûter c'est certain. Si c'est bien ça, 100 millions comme ce que la ville de Paris dit.

M.LABATUT : Ce n'est pas très clair, on payait déjà un bouquet par installation.

D.LEBRUN : On payait 60 000€ à peu près, par station, mais on touchait tous les ans un droit de place si je puis dire, une location de 2 500€, donc 6 000€ tous les ans.

M.LABATUT : Donc comme ça s'arrête, ça aussi.

D.LEBRUN : Oui. Je ne peux pas vous en dire plus, on est 100 villes à être victimes d'un système qui s'est révélé défaillant, ingérable, et excessivement cher, c'est tout le modèle économique qui n'est pas bon. Alors, j'ai cru comprendre qu'on allait se lancer vers une solution miracle, on va bien voir.

LE MAIRE : Ça veut dire qu'on est parti pour 10 ans de contentieux, à mon avis on ne paiera pas tout de suite, d'une part, et d'autre part, la vérité c'est quand on fait croire aux gens que les choses ne coûtent rien, ça finit comme ça. Parce que le service a un coût, vous avez 10€ d'abonnement mensuel, et ensuite vous payez au temps consommé, les premières 20 minutes sont à 15€ alors que ça en coûte 40€ à peu près. Voilà, il y a un moment où rien n'est gratuit et il faut bien que quelqu'un paie. C'est vraiment la conception du modèle économique qui a été fait à l'origine par la ville de Paris et Bolloré, qui est en cause. Et je pense que si on dit aux usagers que les 20 premières minutes sont à 40€, il y aura nettement moins d'abonnés. Autres questions ?

L.GUÉRIN : Dans le prolongement de la réponse, le matériel qui a été installé, les implantations électriques et autres, qui sont assez coûteuses, qu'est-ce que la commune entend à faire, a-t-elle-même un droit dessus ou non ? Elle peut reprendre propriété ou pas ?

D.LEBRUN : Pour moi, à l'heure qu'il est ça n'est pas encore très clair ; il semblerait que ces bornes, ce soit le syndicat qui doivent les récupérer, donc on va payer pour leur récupération. Le chiffre est de l'ordre de 15 millions



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

d'€, sachant qu'ils sont intégrés aux 100 millions. Si la question est de savoir si on peut les utiliser, je ne vois pas ce qu'on en ferait. Ce sont quand même des bornes à charge lente, alors que nous ce qu'on a prévu au niveau de la ville, c'est d'installer 6 bornes, dont 2 qui sont beaucoup plus puissantes à charge rapide, ce qui correspond aux besoins actuels de ceux qui utilisent.

L.GUÉRIN : Bornes qui seraient placées sur les mêmes emplacements, c'est-à-dire qu'on profiterait du fait que ces emplacements « se libèrent » pour remplacer avec du matériel plus performant.

D.LEBRUN : Non, on avait prévu d'autres emplacements, on a déjà bien avancé là-dessus, il faudrait voir les conditions d'accès au réseau électrique... Très franchement, je pense que les 7 places au-dessus de la gare, il faut les restituer au stationnement, quant aux 7 places au-dessus de la clinique du Val d'Or rue Pasteur, je pense aussi que c'est un lieu où on a vraiment des besoins de stationnement important. Après, le Val d'Or c'est pareil, la station Autolib à cet endroit n'était pas l'idée la plus géniale, par ce qu'il y a quand même un monde fou qui vient stationner autour de cette clinique.

L.GUÉRIN : Sur le Vélib qui semble emprunter un chemin sinueux également, même si pas exactement identique, et si on en croit les articles de presse, qui ont l'air de pas être trop mal renseignés, on a quelques tensions avec SMOVENGO et la mairie de Paris. Et là aussi, j'ai l'impression qu'on est aussi impliqués dans les discussions de manière un peu rapportée sans avoir vraiment un poids ; j'aimerais qu'on en sache un peu plus sur ce qui risque de se passer si ça continue à se passer aussi bien.

D.LEBRUN : C'est pareil sauf que dans un cas c'est fini, et dans l'autre on est dans une perspective de développement et j'espère d'avancée. C'est vrai que les retards sont considérables, ça fonctionne très mal. Il y aura 1400 stations, c'est ce que nous avons prévu. Aujourd'hui il y a 1035 stations qui sont posées, dont 750 qui sont ouvertes, très largement sur Paris, puisque sur les villes périphériques il y en a 187 posées dont 2 en grande couronne qui ne fonctionnent pas et 101/400 qui fonctionnent en petite couronne. C'est vrai que tout cela est complètement erratique, ça marche mal. Ils viennent de nommer un nouveau patron, j'espère qu'il sera plus performant que l'ancien. Au niveau du coût, la ville de Paris a commencé à payer ; en ce qui concerne les villes de banlieue, nous n'avons encore rien payé, je crois même que nous n'avons pas été mandatés. Il est clair qu'aujourd'hui les villes périphériques n'ont aucune envie de payer parce qu'il n'y a aucun service. Dans le même temps on nous fait comprendre que si on ne veut pas payer, ils n'auront pas d'argent pour continuer à développer un service, c'est extrêmement complexe. Ce qu'on nous dit c'est que tout devrait fonctionner en septembre. Je n'ai pas trop de doute pour ce qui est du Vélib mécanique, j'ai beaucoup de doute sur ce qui est du Vélib électrique, car il y a encore des problèmes techniques manifestement importants. Hors à Saint-Cloud, c'était ce Vélib qui nous intéressait pour des raisons évidentes. Pour l'instant on a rien payé, il y a 2 stations installées qui ne fonctionnent pas. Pour vous montrer à quel point ça marche bien, je suis allé hier soir aux Coteaux, boulevard Sénart, évidemment rien n'a débuté. C'est vrai que ça ressemble un peu à Autolib, sauf qu'Autolib ça fonctionnait à peu près bien et c'était un gouffre financier, alors que là, ce qui est nouveau ne fonctionne pas du tout, et c'est aussi un gouffre financier. Je pense qu'ils vont finir par le faire marcher, probablement avec 8 mois de retard. Après, économiquement comment tout cela va se répartir, aujourd'hui tous les abonnés seront remboursés jusqu'en juin, c'est-à-dire il n'y a pas de recettes. Et se retirer, c'est une question que vous allez poser un jour, c'est quasiment chose impossible. Ou alors on se lance dans une procédure qu'on n'est pas sûr de gagner et qui risque de nous coûter bien plus cher.

L.GUÉRIN : Il n'y a pas de discussion avec les villes limitrophes, histoire de peser un peu plus ?

D.LEBRUN : On a discuté, mais on est dans un syndicat intercommunal où Paris est à 55% de parts. Quand on a décidé d'arrêter Autolib, toutes les villes de POLD n'ont pas pris part au vote, considérant que ce n'était pas utile. On n'avait pas tous les éléments, on avait demandé que le responsable de Bolloré puisse s'exprimer pour comprendre les 2 positions, on n'a même pas pu obtenir cela. On est pris en otage.

L.GUÉRIN : Et le fonctionnement des stations qui sont installées ?

D.LEBRUN : J'ai dit qu'elles sont installées mais qu'elles ne fonctionnent pas. Je suis convaincu qu'elles fonctionneront cet été pour les vélos mécaniques mais j'ai des doutes pour les vélos à assistance électrique. Et



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

je pense que la station boulevard Senard qui devait commencer à être mise en place cette semaine, sera mise en place aux alentours du 14 juillet. Mais bon si c'est pour mettre encore 22 bornes qui ne servent rien, ce n'est pas utile.

LE MAIRE : Question suivante.

L.GUÉRIN : La question suivante est une demande, nous souhaiterions obtenir une communication des documents relatifs à la réalisation, l'impression et la diffusion du magazine spécial 'bilan de mi-mandat'. J'aurais pu vous écrire pour vous les demander, mais je passe par ce biais.

LE MAIRE : Madame JOMIER n'est pas là, mais je vais tenter de vous répondre, le bilan de mi-mandat ; maquette, impression, distribution, revenait à 8 400 €. Un magazine mensuel, c'est 2 100 € pour la maquette, 4 905 € pour l'impression et 1 334 € pour la distribution. Un magazine classique comme celui du mois de juin, c'est 4 000 € de maquette, donc le double, 6 000 € d'impression, et 1 300 € de distribution, c'est-à-dire un coût aux alentours de 11 000 €. Le bilan de mi-mandat était moins cher, mais comme je vois qu'il vous plaît beaucoup, j'en ai ramené quelques exemplaires pour vous les rendre, on pourra vous les dédicacer si vous voulez. Il a eu un succès fou et c'est normal il y avait beaucoup de choses à l'intérieur.

L.GUÉRIN : J'ai précieusement conservé celui que j'avais, merci. L'idée, plus sérieusement, c'est qu'on soit informé concrètement, et c'est légitime qu'on vous demande tout cela.

X.BRUNSCHVICG : Il est imprimé en combien d'exemplaires ?

LE MAIRE : Pas de problème Monsieur GUÉRIN. Autant qu'il y a de foyers, 16 000 exemplaires. Question suivante ?

M.LABATUT : La question suivante concerne la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express (GPE). Nous avons déjà posé une question en février dernier, puisque la presse avait parlé et parle encore d'un important retard par les différents chantiers, suite notamment à une importante augmentation du budget global, qui passerait de 25 Milliards à 35 Milliards. Saint-Cloud est directement concernée par cette ligne 15 Ouest. Et en Février dernier, en réponse à une question posée par notre groupe, vous nous aviez annoncé qu'un groupe de travail avait été mandaté pour déterminer où seraient les retards et de combien de temps, et qu'un calendrier requalifié serait donc disponible avant juin 2018. Qu'en est-il pour notre commune ?

LE MAIRE : Il y a eu deux réunions avec le Premier Ministre, deux autres avec le Ministre des Transports et puis un travail organisé sous l'autorité de Gilles CARREZ pour tenter d'évaluer les coûts et les dépassements. Donc ce n'est pas du tout la presse, c'est une décision du Premier Ministre, qui a fixé un nouveau calendrier pour l'ensemble de ce réseau de transports avec en ce qui nous concerne la 15 Ouest, effectivement un report du dispositif en 2030, c'est-à-dire la dernière portion. Nous avons rappelé, conjointement avec un certain nombre de Maires, que la 15 Ouest est à priori le segment qui va transporter le plus grand nombre de passagers, qui en terme de recettes et de rentabilité pourrait être intéressant, et qu'il était curieux que le segment le plus potentiellement rentable, soit celui qu'on fait en dernier. Alors après, il y a les contraintes pour les Jeux olympiques, et autres. Mais à priori, dans le calendrier qu'on nous donne, la 1^{ère} tranche serait livrée en septembre 2024. Alors j'ai fait observer que les Jeux olympiques seront terminés. La vérité c'est que nous ne serons pas prêts pour les Jeux. La livraison est prévue pour septembre 2024 s'il n'y a pas de retard, comme c'est très complexe. Sinon, les jeux se passeront de la ligne du Grand Paris Express. Donc pour la 15 Ouest, je n'ai pas le mois, mais c'est livré pour 2030. Nous avons écrit à tous les Maires concernés, de réviser cette décision mais je pense qu'il y a peu de chance que ce soit le cas. Il y a un budget qui est autour de 32 ou 33 milliards alors qu'il était initialement de 26 milliards, il y a un certain nombre de contraintes que l'on constate chaque jour, car il y a une différence entre les sondages des sols, et la réalité des sols quand vous êtes à 27m sous terre à Saint Cloud, mais à Saint Maur c'est 47m sous terre, vous découvrez des cavités, des sols de nature différente qui posent des problèmes techniques, et alors franchement on peut comprendre, et on ne peut reprocher à personne la gestion de ces aléas qui sont quand même sur un chantier techniquement compliqué. Le calendrier est arrêté, c'est 2030 pour la 15 Ouest. On est en lien avec la société du Grand Paris pour voir quelles sont les conséquences en termes de recalage du calendrier, pour notre commune, car évidemment si on a 5 ans de retard, c'est peut-



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

être pas la peine de commencer tout de suite 12 ans, pour livrer en 2030. On a eu une réunion cette semaine avec le Grand Paris pour leur dire que continuer le cadencement du calendrier initial mais avec une livraison 5 ans plus tard n'était pas cohérent, et qu'il fallait repositionner les différents chantiers. Mais la décision a été prise par le 1^{er} Ministre, elle est publique.

M.LABATUT : Ma dernière question est de saison, lié aux températures tropicales qu'on a eu ces temps-ci, les Hauts-de-Seine (avec le Val de Marne) sont en alerte rouge « moustiques tigres ». Ils sont classés en niveau 1 du plan national anti-dissémination des virus du chikungunya, de la dengue et du Zika. Le moustique tigre est implanté et actif dans le département. Une surveillance renforcée est mise en place depuis le 1^{er} Mai et jusqu'au 30 novembre 2018. Neuilly sur seine a même fait l'objet d'un arrêté préfectoral. Des mesures ont-elles été prises à Saint-Cloud ? Si oui, lesquelles ?

D.RENAUDIN : Ayant eu vent de la question, effectivement je n'ai pas précisé dans ma communication, que nous étions en niveau 1, faites attention quand vous dites rouge, d'abord il y a des daltoniens, ça ne veut rien dire au niveau rouge, on pense tout de suite au feu rouge où l'on s'arrête et c'est grave. Pour le niveau 1, qui est le 1^{er} sur une échelle qui comporte 5 niveaux, il y a eu quelques cas signalés dans les Hauts-de-Seine, du coup, oui il y a un plan national anti-dissémination qui ouvre du 1^{er} Mai et jusqu'au 30 novembre 2018. Il y a des réunions qui se tiennent en préfecture ; il y a un référent à la mairie de Saint-Cloud, qui est Monsieur DUPLAT, du service Sécurité Hygiène. Les choses qu'il faut savoir sur ce moustique que vous appelez Tigre qui est l'*Aedes Albopictus*, c'est un moustique tout petit ; là j'ai tué un moustique classique que j'ai comparé à une pièce de 1 centime, le moustique Tigre doit être beaucoup plus petit que ça, et on l'appelle comme ça car il a les articulations blanches, il est tout à fait reconnaissable, et n'a rien à voir avec celui que vous connaissez. Il y en a eu quelques-uns à Chatenay Malabry. Quand il y a ce plan national anti-dissémination, il y a 2 choses à faire ; 1-éviter la prolifération de ce moustique. Pour cela, éviter le développement des larves, ça consiste à éviter les eaux stagnantes, du style les vieux pneus que vous conservez dans le jardin dans lequel se mettra de l'eau, les vieux bassins, les gouttières qui ne sont pas débouchées... Tout un tas de choses assez simples, qui vous éviteront aussi les moustiques classiques. Une fois que vous avez évité le lieu de développement des larves, il y a le bon vieux système de se protéger des piqûres, par les vêtements longs, et par les répulsifs cutanés : pour vos enfants rien de tel que la moustiquaire, ou en recyclage le voile de la mariée. En 2^{ème} chose, une fois qu'on a évité la prolifération de ce moustique, si vous voulez participer à une démarche citoyenne que je vous propose, ça va être le signalement du moustique, via le site pilote de cette opération. Et là Monsieur DUPUY se fera une joie de vous transmettre le site <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/moustique-tigre-en-ile-de-france>. Attention si vous voulez signaler un moustique, il faut soit prendre une photo, ou soit faire comme moi, tuer un moustique mais qu'il soit reconnaissable avec ses articulations blanches, comme ça on dira il y en a un de moins ou un de plus. Attention j'attire votre attention quand vous dites on est en niveau rouge, on est au niveau 1. Ce qui veut tout simplement dire que oui le moustique est implanté et actif, je vous rappelle que le niveau 5 il est implanté, actif, et il y a épidémie. On est ultra loin. N'hésitez pas, faites comme Marc CLIMAUD, mettez des manches longues, une cravate, des chaussettes, et vous risquerez beaucoup moins que moi ce soir.

M.LABATUT : Excusez-moi, après ce cours, qu'est-ce qu'on fait nous à Saint-Cloud c'est tout ce qui m'intéresse en l'occurrence ?

D.RENAUDIN : J'ai répondu, à Saint-Cloud il y a une information sur le site Internet, et je vous le redis, il y a Monsieur DUPLAT sur le plan préfectoral, n'hésitez pas, il vous expliquera tout sur le moustique Tigre. Sinon comme je l'ai dit, vous enlevez l'eau stagnante, vous vous couvrez, et si vous découvrirez ce moustique, vous appelez.

LE MAIRE : Madame NADO.

C.NADO : Cette intervention n'est pas réellement une question car le sujet ne relève pas de la compétence municipale. C'est une intervention concernant un sujet que Monsieur ARNAUD a abordé tout à l'heure, sur les durcissements des conditions d'hébergement d'urgence par le 115 des Hauts- de Seine. Nous avons jugé indispensable de relayer cette information passée presque inaperçue et dénoncer une décision injuste, arbitraire et inhumaine.



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

Décision qui peut impacter notre ville, a priori pour l'instant, on n'a pas identifié de famille concernée mais bon, comme les 35 autres du département à plus ou moins grande échelle. Dans le département (hors Paris) le plus riche de France, cette situation est inacceptable.

Comme l'a rappelé Monsieur ARNAUD, l'hébergement d'urgence est une compétence de l'État. Le candidat MACRON promettait 0 personne à la rue fin 2017. Devenu Président il en est autrement, chercher l'erreur. Les critères d'accueil dans les hébergements d'urgence se sont durcis. Désormais, les familles ne sont plus accueillies dès lors qu'elles ne rentrent pas dans les critères de priorisation pour l'hébergement d'urgence à l'hôtel fixés par la DRIHL : familles avec enfant de moins de 3 ans, femmes enceintes, personnes victimes de violence ou porteuses de handicap.

Le nombre des hébergements en hôtel a été ainsi réduit de 300 places et aucune solution de relogement n'est proposée aux familles.

L'application de ces critères conduit à la fin de la prise en charge par le 115 de nombreuses familles n'y répondant plus (plus d'une centaine sur notre département). Depuis le début du mois d'avril, ces familles se sont vus ou se voient notifier l'injonction de quitter les lieux dans un délai de 15 jours à 1 mois.

Cette décision est inhumaine et inadmissible.

Il est important de rappeler ce que stipule la Loi : « *Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence.* » (Art. L345-2 du code de l'action sociale et des familles). En outre « *toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir [...] y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins, ou vers un logement, adaptés à sa situation* » (Art. L345-2-2 du code de l'action sociale et des familles).

La vulnérabilité des familles se trouvant à la rue est incontestable! Chacun sait que ces personnes sont victimes de toute forme de violences quotidiennes.

Les familles, et particulièrement les enfants, y sont en danger.

Les associations, les travailleurs sociaux, les enseignants sont extrêmement inquiets de cette situation qui risque de ruiner tous les efforts d'insertion, de socialisation et d'éducation qu'ils mettent en œuvre tous les jours.

La date d'effet de cette mesure a déjà été reportée 2 fois. Une 1^{ère} fois jusqu'au 7 juillet, début des vacances scolaires, une 2^{ème} fois à une date non encore connue à ce jour.

Aussi, nous devons, tous et chacun dans la mesure de nos moyens, soutenir les acteurs de terrain et maintenir la pression sur les instances décisionnaires pour mettre un terme à cette mesure indigne.

Je vous remercie

LE MAIRE : Merci Madame NADO, ça n'appelle pas de réponse de notre part, Monsieur BRUSCHVIG.

X.BRUNSCHVIG : Delphine tu ne réponds pas sur ce que l'on fait, donc on fait rien sur les moustiques.

D'abord je tenais à vous féliciter, car vous avez eu le droit à une magnifique brève dans le « Canard Enchaîné ». Et c'est une forme de consécration, puisque je cite : « au concours de ma binette partout dans le journal » vous remportez la palme puisque dans le Saint-Cloud magazine vous avez 19 photos de vous. Donc je voulais vraiment vous féliciter, et je suggère que vous vous fixiez des objectifs pour toujours faire mieux, toujours aller plus loin, et pourquoi pas 20 dans le magazine de la rentrée, et je regrette tout de même une photo de vous en maillot de bain, sur la page consacrée à Aquafluo, ça aurait été rigolo et bien contextualisé.

Avant de passer à ma 1^{ère} question, je regrette que sur le site de la ville, on ne soit pas consulté. C'est-à-dire qu'il y a des groupes de travail qui se sont mis en place, notamment pour définir le cahier des charges avec des prestataires, je pense que les oppositions quelles qu'elles soient, peuvent être associées à ce travail, on n'est pas complètement idiots, on essaie d'être constructifs, donc je ne comprends pas pourquoi on n'est pas associés à ce travail. Notamment les jeunes qui auraient pu avoir beaucoup de suggestions à formuler.

1^{ère} question : les rythmes scolaires. On aimerait connaître l'impact de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires sur les animateurs. Nous souhaitons une réponse détaillée par type d'animateur : titulaires, contractuels et vacataires. Auront-ils plus d'heures, moins d'heures, leurs emplois du temps vont-ils être plus concentrés ou en revanche plus fragmentés ?

Par ailleurs, suite au mouvement de grève conduit par les animateurs il y a 2 ans, comment la situation a-t-elle évolué ? Ont-ils désormais tous accès à la formation, aux tickets restaurants, à des salaires corrects, à des indemnités de transport ?



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

Et qu'est-il fait pour professionnaliser et fidéliser cette filière ? Je discutais avec pas mal d'entre eux et ils ont des soucis de logement, ils viennent souvent de très loin, est ce qu'on peut leur proposer des logements dans le parc social, pour les fidéliser et construire une filière pérenne?

Brigitte PINAULDT indique que les personnes contractuelles, stagiaires ou titulaires en poste ont eu leur emploi confirmé ; les personnels en vacation ont diminué et seront encore moins nombreux à partir de septembre ; un certain nombre d'entre eux ont préféré rester vacataires, cette situation leur laissant plus de liberté. Les horaires de travail ont été changés pour tenir compte des nouveaux horaires scolaires en raison de la remise en place des quatre jours ; il n'y a pas eu de fin de contrat de vacataires ou de contractuelles mais pour les postes les plus précaires (vacataires ou temps non complets), il n'y a pas de recrutement après le départ de l'agent soit de la collectivité, soit en étant reclassé sur un poste à temps plein. La ville cotise au CNFPT et tous les personnels contractuels bénéficient du même droit à la formation que les autres agents municipaux. Ainsi 6 BAFA et 1 BAFD ont été délivrés ainsi dans cette filière. Concernant le BPJEPS en congé individuel de formation (direction des accueils de loisirs), un seul agent est parvenu jusqu'à présent au bout de la démarche d'inscription. Les contractuels ont droit au remboursement de transports. Ils adhèrent au CNAS comme les autres agents municipaux. L'impact négatif pour les animateurs d'élémentaire est l'obligation pour une partie d'entre eux de travailler le soir en maternelle.

LE MAIRE : Merci pour cette réponse, une autre question ?

X.BRUSCHVICG : Oui la dernière, des nouvelles quant à la commercialisation de la fibre optique à Saint-Cloud ? Par ailleurs il y a beaucoup de zones blanches pour la 4G.

V.JACQUET : Concernant la fibre, je vais continuer à répondre qu'il ne s'agit pas d'un service public. Ce sujet est traité par des sociétés privées, y compris Covage. L'engagement de Covage qui était de finaliser le déploiement de toutes les armoires de rue, concernant les habitations des immeubles de moins de 12 appartements, et les habitations individuelles pour leur connectivité. Cet engagement aujourd'hui, on attend une information officielle de Covage. On les a relancés il y a une semaine ou deux sur ce sujet-là, ils ne nous ont pas encore répondu, mais on souhaite avoir de la visibilité. Après, ça ne veut pas dire que s'il y a la collectivité, il y a la commercialisation du bouquet. Ça c'est encore pire, il y a très peu de commercialisation de bouquets. Free, ne vient pas commercialiser de la fibre sur la commune. Bouygues, et SFR, commercialisent sur le réseau ex-fibre câble de Numéricâble, donc ils annoncent de la fibre, mais en réalité c'est le réseau déjà existant qu'on a tous. Aujourd'hui il n'y a qu'Orange qui commercialise sur son réseau, et dans celle-ci, pour à peu près 10 000 prises éligibles, il n'y a que 2 000 personnes qui ont pris les abonnements. Dans cette situation complexe, la ville va avoir une ressource temporaire pour nous accompagner sur ce sujet, au niveau de la voirie, pour aider l'ensemble des Clodoaldiens, à arrêter de naviguer entre les opérateurs qui disent que c'est la ville qui bloque tout, ce qui est complètement illusoire, car nous n'avons aucun pouvoir et c'est une opération d'ordre privé. Donc je vous invite lors de vos communications, quand vous demandez quelque chose de privé à vous adresser aux personnes concernées. Notre seul rôle c'est de donner des informations, et d'accéder à des choses. Si on voulait investir sur ces câbles de vos maisons, pour autant si l'opérateur ne vient commercialiser son bouquet, il ne viendra pas. Et je rappelle que la 5G qui arrive d'ici 2 ou 3 ans, fait que tous les opérateurs bloquent les investissements sur ces sujets-là au maximum. Donc la fibre, totalement couverte partout en France, c'est un vœu pieu, c'est la 5G qui entraîne ce vœu pieu.

Concernant les zones blanches, il y en a toujours eu en téléphonie dans la ville malheureusement. C'est dû à la topologie géographique. Quand il y a des demandes d'antennes, elles sont instruites et on n'a pas le pouvoir de refuser ces antennes. À chaque demande, le quartier qui est concerné est largement informé parce qu'on reçoit souvent des commentaires sur ces sujets, on ne bloque pas non plus les demandes d'antennes, nous n'avons aucun pouvoir sur ce sujet.

LE MAIRE : Juste pour compléter, Orange et Free viennent de conventionner avec Covage, donc ça va peut-être accélérer le processus de commercialisation auprès des habitants. Puis sur les antennes, la ville comme sur les autres communes, est sollicitée pour un avis d'urbanisme uniquement. La ville ne donne pas d'autorisation d'émission, c'est l'agence nationale des fréquences. Nous devons vérifier en droit de l'urbanisme que la demande qui nous est faite, est bien conforme à nos règles d'urbanisme. Et c'est d'ailleurs ce service qui instruit le dossier. Mais ensuite le droit d'émettre n'est pas de notre ressort. Ni sur le plan sanitaire, puisqu'il y a des gens électro



Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2018

sensibles, c'est l'agence nationale de santé, en lien avec celle des fréquences, tout cela est assermenté et ce n'est effectivement pas la ville qui donne une autorisation sur ces principes-là.
Voilà mes Chers Collègues, la séance est terminée et je vous souhaite des bonnes vacances.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à : 00h00

Le Maire, soussigné, constate que le compte-rendu du 5 juillet 2018 concernant toutes les délibérations prises par le Conseil municipal dans ladite séance, a été affiché par extrait le 28 juin 2018 et ce, conformément aux prescriptions de l'article L2121.26 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que sur tous les panneaux d'affichage municipaux et celui-ci a fait l'objet d'une publication numérique sur le site intranet de la Ville, le 28 juin 2018.

Enfin il sera publié sur le site internet de la Ville dans "L'Officiel de Saint-Cloud" et distribué dans les foyers des Clodoaldiens demandeurs et/ou envoyé par voie numérique.

LE MAIRE,

Éric BERDOATI